

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 31 MARS 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(36)

Présidence : M. Marc Bugnon

Présents : 60 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Andreas Burri
M. Laurent Dietrich
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Marina Flores
M. Diego Frieden
M. Daniel Gander
M. Jérôme Hayoz
M. François Ingold
M. Jérôme Magnin
Mme Maria Helena Molliet
M. Laurent Moschini
Mme Lauraine Peisl
M. Vincent Pfister
Mme Marie Schäfer
M. Claude Schenker
M. Suleyman Sinaci
M. Klaus Uhr
M. Rainer Weibel
M. Pascal Wicht
M. Frédéric Widmer

Absent : -

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
M. Maurice Page
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance :

Secrétariat : Mme Anne Banateanu
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 31 mars 2015

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que les membres de l'administration communale et les représentants de la presse. Il rappelle que la convocation du 9 mars 2015, contenant l'ordre du jour de la séance des 30 et 31 mars 2015 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire (cf. procès-verbal n° 35, pages 446-447). Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas.

000

1. Communications du Président

Il n'y en a pas.

000

6. Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message n° 37

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

"La Commission financière a traité du message n° 37 du 3 mars 2015 sur la construction de quatre pavillons provisoires à l'école du Bourg lors de sa séance du 16 mars en présence de M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité et de Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles. Les représentants du Conseil communal étaient accompagnés de Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville et de M. David Python, architecte au Service d'urbanisme et d'architecture. Au nom de la Commission, je tiens à remercier les représentants du Conseil communal ainsi que les architectes de la Ville pour leurs explications détaillées en réponse aux nombreuses questions de notre Commission.

Rapport de la Commission financière

Comme le mentionne le message, la construction de ces quatre pavillons au Bourg fait partie d'un vaste programme englobant la construction de pavillons scolaires dans les quartiers du Jura, de la Neuveville et de la Heitera. Ce programme répond ainsi aux besoins identifiés lors de la réactualisation du plan directeur des infrastructures scolaires, présentée au Conseil général en septembre 2013 dans le message n° 27. Pour rappel, les quatre pavillons du Jura et les six pavillons de la Heitera ont déjà été soumis au Conseil général lors de la procédure budgétaire 2015.

La Commission financière considère que la solution proposée par le Conseil communal de construire des pavillons provisoires est tout à fait acceptable dans le contexte de l'urgence des besoins. Notre Commission a eu le loisir de visiter les pavillons de la Vignettaz et elle s'est montrée convaincue de la qualité de ce type de construction et de son adéquation aux besoins des professeurs et des enfants.

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Lors de la discussion sur la construction des quatre pavillons à l'école du Bourg, notre Commission s'est penchée sur la question de l'attribution des marchés publics, qui s'est déroulée dans les règles de l'art, selon les explications que nous avons reçues.

Notre Commission s'est également interrogée si la Commune n'aurait pas pu procéder de manière différente en choisissant une approche globale, i.e. en procédant à un seul appel d'offres global pour l'ensemble des pavillons devant être construits cette année dans les quatre quartiers, soit environ une quinzaine de pavillons. Une telle approche aurait sans doute permis de profiter d'économies d'échelle et, par conséquent, aurait probablement généré une diminution des coûts de construction pour la Ville. Le Conseil communal a préféré opter pour une approche séquentielle, site après site, afin de pouvoir évaluer, projet après projet, le degré de satisfaction des prestations fournies par les entreprises mandatées. Cette approche séquentielle permet également, selon le Conseil communal, d'avoir une meilleure répartition des travaux dans le temps. La Commission n'a pas remis en cause l'approche choisie par le Conseil communal. Cependant, une planification optimale intègre également la prise en considération de possibles diminutions de coûts par le biais d'économies d'échelle. Il conviendrait de s'en souvenir pour les futurs projets de construction de la Commune.

Enfin, la Commission s'est également intéressée aux mandats d'architecte qui ont été opérés de gré à gré, et nous avons reçu les précisions nécessaires quant au contenu de ces services. La question a été soulevée de savoir s'il ne serait pas pertinent de songer à internaliser ces mandats d'architecte en engageant du personnel supplémentaire au sein de la Direction de l'Edilité.

Au terme des discussions, la Commission financière a accepté à l'unanimité des 8 membres présents, le crédit d'ouvrage de 2 millions de francs destiné à la réalisation de ce projet de pavillons scolaires provisoires pour l'école du Bourg, et encourage le Conseil général à faire de même."

Rapport de la Commission de l'Edilité, des Constructions et des Infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'Edilité, présente le rapport ci-après:

"La Commission de l'Edilité, des Constructions et des Infrastructures a voté à l'unanimité en faveur de ce message et vous invite à en faire de même. Les quatre pavillons pour l'école du Bourg doivent être disponibles pour la rentrée 2016. Il n'y a donc pas de temps à perdre.

La Commission a pu entendre les explications de M. Marc Capellini, Chef du Service des écoles, de Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville et de M. David Python, Architecte au Service d'urbanisme.

De plus, la Commission, ou plutôt une délégation de cette Commission, a visité les pavillons construits à l'école de la Vignettaz. L'architecte J.-J. Muller a donné des explications très complètes sur la planification et la réalisation de ces pavillons, ainsi que quelques réflexions rassemblées auprès des utilisateurs. Que toutes ces personnes en soient chaleureusement remerciées.

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Lors de sa séance, la discussion fort intéressante au sein de la Commission a évoqué plusieurs éléments que nous vous donnons dans un désordre tout à fait intentionnel.

En ce qui concerne l'implantation de ces pavillons, il s'agit de poser ces constructions de telle manière à ne pas entraver un futur agrandissement 'en dur' de l'école du Bourg. Cette logique a été appliquée aux écoles de la Vignettaz, du Jura et de la Heitera. C'est une place de jeux, implantée derrière l'école existante, qui fera les frais de cette logique. Elle sera déplacée de quelques mètres et nous admettons que ce déménagement sera son dernier.

Une future extension de ces pavillons pourra se faire à la verticale, nous indique l'Edilité, c'est-à-dire qu'ils peuvent être empilés jusqu'à trois niveaux. Il y a donc un peu de réserve.

L'arborisation existante derrière l'école du Bourg a aussi suscité des points de vue variés. Toucher à des arbres majestueux et bien en vie est un déclencheur de réactions virulentes et d'oppositions certaines. La Direction de l'Edilité ne souhaite pas prendre ce risque. D'autre part, une taille sanitaire préalable de ces arbres a été proposée. Ceci pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'éventuelles et futures coupes de ces arbres qui s'avéreraient certainement très compliquées, une fois les pavillons installés.

L'existence d'un relevé du cadastre souterrain a été remarquée. La demande de construire avec du bois labellisé FSC (Forest Stewardship Council), PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et COBS (Certificat d'origine bois Suisse) pour les intimes, a été réitérée dans la discussion. La pose de panneaux solaires photovoltaïques a aussi été soulevée à nouveau. Si la pose de panneaux ne semble pas judicieuse à cet emplacement, en raison de l'ombre portée de l'école du Bourg et de la végétation précitée, M. le Directeur J. Bourgnécht a précisé que des futures écoles 'en dur' auront leurs toitures couvertes de panneaux solaires. Cette remarque n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

De la part des utilisateurs à l'école de la Vignettaz, et selon les dires de M. Capellini, les enseignants sont ravis d'être affectés dans les nouveaux pavillons. Les salles de classes y sont spacieuses et bien illuminées et mettent les anciennes classes littéralement 'à l'ombre'. Cette dernière remarque m'incite à une réflexion personnelle que je me permets d'ajouter à ce rapport: nous parlons de pavillons 'provisoires' quand il faudrait plutôt parler de pavillons 'à emplacement provisoire' ou de pavillons 'à affectation provisoire', car ces constructions sont démontables et réutilisables à l'infini. Ils nous survivront tous et seront encore debout, ici ou ailleurs, quand bon nombre d'entre nous aura trépassé. Le terme 'provisoire' n'est donc qu'une étiquette dont nous affublons ces constructions pour excuser une planification rationnelle et économique, sans chichi et sans concession. Une logique qui tranche avec ce que nous avons réalisé ces dernières années au Botzet et à la Heitera.

Et nous oublions de préciser que ces constructions sont 'hyper-écologiques'. Leur réutilisation 'ad aeternam', et la construction 'en bois bien de chez nous' les mettent dans le peloton de tête dans ce genre de classement.

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

De plus, leur plan 'carré' permet une utilisation très large et variée. Si la Direction des Ecoles devait un jour rattraper le besoin en salles avec des constructions 'en dur', ces pavillons pourront être réaffectés pour une multitude d'utilisations dans le domaine culturel, social, sportif, récréatif ou même administratif. Je laisse à nos chers élus du Conseil communal le soin d'imaginer toutes les possibilités qui s'ouvrent à leurs yeux.

Avec ce cri du cœur, permettez-moi de clore avec le futur slogan pour notre ville: 'Fribourg, ville de pontset de pavillons!.'

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente de la Commission financière ainsi que le Président de la Commission de l'Edilité pour le soutien qu'ils viennent d'apporter à ce projet au nom de leur commission respective. Je rappelle brièvement que le message qui vous est soumis ce soir a été inscrit dans le budget 2015 en catégorie III. Je vous rappelle également que le contexte, i.e. la clause du besoin, a été présenté dans le message n°27 du 18 septembre 2013 et que, au vu de l'augmentation impressionnante du nombre d'élèves, cette clause a dû être réactualisée en mai 2014 avec la recherche de solutions à court terme. Ma collègue, Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles, vous donnera en complément de mon intervention quelques précisions par rapport à cette problématique.

C'est dans ce contexte que le Conseil communal vous a déjà présenté – vous vous en souvenez certainement dans le cadre du budget 2015 – trois investissements en catégorie II, investissements que vous aviez d'ailleurs tous acceptés. Il s'agissait d'un montant de 3 millions de francs pour six pavillons provisoires à la Heitera, d'un montant de 2 millions pour quatre pavillons provisoires destinés à l'accueil extrascolaire (ci-après: AES) sur le site du Jura, ainsi qu'un montant de 120'000 francs pour un concours de projets sur le site de la Neuveville, en raison de la difficulté de construire sur un site à haute valeur patrimoniale. Ces pavillons, déjà votés, de la Heitera et du Jura doivent être opérationnels à la rentrée 2015 alors que les nouvelles constructions du Bourg, tout comme d'ailleurs la Neuveville, doivent l'être pour la rentrée 2016. En ce qui concerne plus précisément l'école du Bourg, le Conseil communal vous demande donc ce soir de l'autoriser à engager un montant de 2 millions de francs pour la réalisation de quatre pavillons scolaires pour la future rentrée 2016. Dans la mesure où les pavillons qui se réaliseront au Bourg seront du même type que les précédents, le montant du devis, 500'000 francs par module, correspond aux expériences faites tant à l'école de la Vignettaz qu'à la Heitera et au Jura actuellement.

Le Conseil communal tient également à rappeler que ces pavillons sans être luxueux sont de grande qualité et qu'à la Vignettaz, ils donnent entière satisfaction à leurs utilisateurs, maîtres et élèves. Je rappelle aussi qu'ils pourront facilement – cela a été dit par le Président de la Commission de l'Edilité – être démontés et réutilisés sur un autre site en cas de besoin. Des expériences concluantes ont d'ailleurs été faites dans ce sens dans d'autres cantons.

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Ces pavillons qui ne sont pas issus d'un catalogue mais dont le concept a été développé, à notre grande satisfaction, par des bureaux d'architectes mandatés pour la Vignettaz ont enfin l'avantage de permettre de répondre dans les temps aux délais de réalisation extrêmement courts auxquels nous sommes confrontés. Quant à l'implantation sur le site, elle a été déterminée suite à une étude de faisabilité dont vous trouvez les extraits en annexe du message, étude qui a permis d'identifier l'implantation la plus pertinente pour préserver la qualité du site et pour faciliter les raccordements au réseau de distribution existant.

Pour terminer, voici quelques explications complémentaires sur la procédure, telle que mentionnée à la page 7 du message. Le Conseil communal envisage de mandater pour cette construction, sur la base d'une offre, le bureau mullerarchitecte en collaboration avec le bureau mazzapokora GmbH, afin de bénéficier du savoir-faire et de l'expérience acquis dans le cadre du développement du concept et de la réalisation des pavillons précédents. Il convient de souligner que le Conseil communal procède pour le mandat d'architecte par mandats séparés pour chaque site. La raison en est qu'il s'agit à chaque fois d'un projet différent avec des aménagements différents, des socles différents qui dépendent évidemment de chaque site. En effet, même si le type de réalisation est identique, chaque site doit être traité de manière distincte tant pour la phase d'étude que pour la phase de réalisation. En ce qui concerne les prestations d'entreprise générale relatives aux éléments préfabriqués, il est mentionné que le Ville appréciera la nécessité de relancer ou non une procédure ouverte d'appel d'offres. Pour rappel, un appel d'offres avait été fait pour la Vignettaz. A cette époque, il n'était pas encore question de construire d'autres pavillons ailleurs en ville et donc, dans ce sens-là, pour répondre à la Présidente de la Commission financière, une offre globale n'était tout simplement pas envisageable. C'est pourquoi un nouvel appel d'offres a été lancé pour la Heitera et le Jura et que, dans les deux cas, c'est la même entreprise qui a été retenue. Conformément à l'article 9 du règlement sur les marchés publics qui prévoit les conditions permettant à un adjudicateur d'adjuger un marché directement de gré à gré indépendamment de la valeur du marché, il a été prévu dans l'appel d'offres que le maître d'ouvrage se réserverait le droit d'adjuger ultérieurement de nouveaux marchés liés au marché de base en mentionnant expressément l'école du Bourg. Avec cette phrase-là, cette indication-là, nous sommes entièrement en adéquation avec la réglementation sur les marchés publics. Ça nous donne aussi la possibilité, d'une part, d'adjuger à l'entreprise Schaerholzbau AG qui a eu le mandat pour la Vignettaz, les deux mandats pour la Heitera et le Jura, entreprise qui nous a donné entière satisfaction pour la Vignettaz. On espère qu'il en sera de même pour les deux écoles, les deux pavillons, en construction actuellement. Si c'était le cas et que les disponibilités de l'entreprise sont toujours là, nous procéderons de gré à gré sinon nous remettrons un appel d'offres pour ces éléments préfabriqués dans le cadre de l'école du Bourg. C'est avec ces quelques considérations que je vous invite, au nom du Conseil communal, à entrer en matière et à voter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, tient les propos suivants:

"Tout d'abord, je tiens à remercier les membres des deux commissions qui ont examiné ce projet pour leurs préavis unanimement positifs. En outre, comme les deux présidents des deux commissions ont souligné la nécessité et l'urgence de ce projet, je vais réduire mon

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

intervention à vous donner les derniers chiffres concernant nos projections pour les rentrées des quatre prochaines années. Selon nos chiffres,

à la rentrée 2015

47 élèves entreront à l'école enfantine (ci-après: EE). Le nombre correspond à la limite de l'ouverture d'une nouvelle classe enfantine. Ce qui pourrait arriver, c'est que nous procédions comme nous le faisons souvent dans les classes alémaniques avec un LOEK (Lehrperson ohne eigene Klasse). On aurait donc un demi-poste pour éviter qu'une classe soit trop lourde pour un enseignant.

à la rentrée 2016

52 élèves en EE: soit une nouvelle classe (+1EE). Il est donc nécessaire que les pavillons soient opérationnels en 2016.

à la rentrée 2017

55 élèves en EE: soit maintien des 3 classes EE plus une nouvelle classe en école primaire (ci-après:EP) (+1EP)

à la rentrée 2018

86 élèves en EE: soit une nouvelle classe EE (+1EE) qui en 2019 donnera une nouvelle classe EP. Donc en 2019, les quatre classes seront occupées.

Il est donc indispensable que nous puissions commencer ces travaux dès cette année pour que ces classes soient ouvertes en 2016."

Le Président rappelle que selon l'article 48 du règlement du Conseil général, les membres peuvent proposer la non-entrée en matière ou le renvoi de cet objet.

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime en ces termes:

"Comme le Président de la Commission de l'Edilité a quasiment résumé la pensée et le message du groupe Vert, je serai donc assez bref. Voici quelques points que nous aimerions évoquer un peu plus en détail. Tout d'abord, on peut se réjouir que cette démographie puisse, on l'espère, contrecarrer les prévisions pessimistes concernant les régimes des caisses de pension et AVS. On voit que nous aurons énormément de jeunes et que la tendance est plutôt à l'augmentation. Mais ceci pose le problème de la planification scolaire sur l'ensemble des filières à moyen et plus long termes. Alors la question du provisoire et de pavillons provisoires nous a bien sûr effleurés, et la question ayant été posée, c'est clair que du provisoire pour une dizaine d'années est d'ores et déjà planifié, on peut parler plutôt – et là le terme allemand convient mieux – de 'Notschulklasse' plutôt que de 'provisorische Schulklasse'.

Quant à l'implantation précise, nous aurions peut-être souhaité que l'on se rapproche un peu du bâtiment de l'école existante de manière à dégager le maximum de place, sachant que dans le quartier, il n'y a pas seulement cette extension scolaire qui est à prévoir dans un avenir très proche: le CO du Belluard va aussi y passer, on n'a pas de nouvelles quant au Collège Saint-Michel et les possibilités d'extension de l'ensemble des filières scolaires dans le quartier semblent à saturation, en

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

tout cas en ce qui concerne les terrains. Nous demandons – et cela a été confirmé lors de la séance de la commission de l'Edilité qu'une étude globale sur l'ensemble du secteur soit faite pour évaluer les possibilités d'extension à court, moyen et plus long termes. Une piste peut être donnée, concernant les anciens arsenaux qui flanquent le Belluard au peut-être aussi la gainerie moderne, qui appartient au domaine privé. On voit que les disponibilités et les possibilités sont extrêmement restreintes et ceci a de quoi un peu nous inquiéter. Si l'on prend le taureau par les cornes en anticipant un peu plus par rapport aux données actuelles quand on parle des filières des écoles enfantines et des écoles primaires, cela devrait permettre d'anticiper sur les filières qui suivent.

Nous entrons en matière et nous acceptons le crédit à l'unanimité."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) fait la déclaration suivante:

"Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et le crédit pour la réalisation de ces quatre pavillons scolaires. L'urgence de cette construction qui doit abriter deux classes d'école enfantine et deux classes d'écoles primaire est parfaitement justifiée par la construction récente d'appartements pour les familles dans les quartiers d'Alt et de Miséricorde. Cette demande est bien comprise par le groupe.

Le groupe se réjouit aussi de cette solution de pavillons – que j'appellerai, pour ma part – modulables non pas provisoires, qui est plutôt un terme péjoratif. Ce type de construction est l'unique solution supportable financièrement par la Ville. Il est une démonstration que l'on peut allier fonctionnalité, rationalité, rapidité de mise en œuvre, un certain esthétisme, les coûts et, espérons-le, la durabilité et la réutilisation. Ces pavillons-types sont en outre bien acceptés par les utilisateurs, enseignants et enfants. Certainement, un concept à développer! Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous acceptons l'entrée en matière et le crédit."

Rapport du groupe socialiste

M. Alexandre Grandjean (PS) s'exprime comme suit:

"Intervenir sur le présent objet comporte le risque de répéter les débats que nous avons eus en cette salle à propos des pavillons de la Heitera et du Jura. Si le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et soutiendra cette nouvelle extension de l'espace dédié à l'enseignement, il souhaite relever les points suivants:

Vorab danken wir dem Gemeinderat bestens für die deutsche Zusammenfassung. Die neue Praxis zeugt von einer pragmatischen Berücksichtigung der deutschsprachigen Minderheit. 'Alles Menschliche ist an sich nur provisorisch' hat einst Otto von Bismarck gesagt. Somit können wir feststellen, dass die Bau- und Schuldirektion in den letzten Jahren eine tiefst menschliche Politik betrieben haben. So löblich diese Menschlichkeit auch sein mag, müssen wir aber feststellen, dass wir uns nicht ewig mit Provisorien über Wasser halten können und dass sich die Stadt irgendwann mal die Frage stellen muss, wie die Entwicklung der Schülerzahlen besser antizipiert werden kann. Auch bezüglich der Amortisationen muss dieser provisorische Charakter berücksichtigt werden. Kann es sein, dass diese Bauten zu 3% amortisiert werden wenn sie für einen Zeithorizont von ca. 10 Jahren in ihrer Erstbestimmung verwendet werden?

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Ces interrogations ne mettent cependant pas en cause le projet: La Ville démontre qu'elle arrive à rendre opérationnel en peu de temps un projet d'une certaine envergure. Pour ce faire, elle s'appuie sur un architecte externe. A voir le résultat – et là je peux vous confirmer que des membres de la Commission de l'Edilité ont pris le temps de voir concrètement les résultats à la Vignettaz – l'implication d'un mandataire externe compétent s'est avérée judicieuse. Néanmoins, nous nous demandons, si ces tâches ne pourraient pas être exécutées par la Ville elle-même, quitte à renforcer le staff pour faire face à ces tâches supplémentaires et accumuler les compétences à l'intérieur de l'administration.

A noter aussi que nous saluons l'utilisation de bois indigène. Ainsi, il ne me reste plus qu'à attendre avec impatience les constructions en dur qui utiliseront toutes les potentialités photovoltaïques..."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Jean-Frédéric Python (DC/ML) fait la déclaration ci-après:

"Die CVP/GLP haben die Botschaft N°37 studiert und unterstützen natürlich diese provisorischen Bauten. Wir können doch unsere kleinen 'Knirpse' nicht draussen lassen.

Cependant, nous avons quelques questions. Pourquoi toujours cette urgence, même si le premier plan directeur des Ecoles ne date que de 2010? En même temps, on sait que le plan d'agglomération de 2008 prévoyait une augmentation de la population d'environ 20'000 personnes. Pourquoi utiliser cette petite zone verte durement acquise dans le quartier d'Alt? J'espère que la destinée de la prairie maigre du Maggenberg ne sera pas la même dans quelques années.

Wird der grosse Vorteil diese provisorischen Bauten – sprich die grosse Flexibilität – auch für die Zukunft genutzt? Somit hoffen wir, dass der Gemeinderat ab heute beginnt zu planen wie er diese Bauten – ein grosses definitives Schulhaus für die Zukunft für die Stadt – bauen könnte.

Est-ce que la Ville a étudié d'autres alternatives? Comme, par exemple, chercher des bâtiments existants qui auraient peut-être la possibilité de recevoir ou d'accueillir des enfants. Enfin, pour que nos petites têtes blondes se sentent aussi bien que Nemo et Dory dans ces aquariums, nous vous prions d'installer également l'eau chaude, afin qu'ils puissent laver leurs mains, lorsqu'ils auront fini leur bricolage pour la fête des mères."

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Pierre Marchioni (UDC) tient les propos suivants:

"Le groupe UDC a pris connaissance avec toute l'attention requise du message n° 37 relatif à la construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg. Ce message appelle les remarques suivantes: l'UDC a toujours soutenu les projets visant à étendre et à améliorer les infrastructures scolaires et ceci est également valable dans le cadre qui nous intéresse aujourd'hui. Le terme de pavillon 'provisoire' a pu faire émerger quelques craintes quant au fait que ces installations permettent aux élèves de suivre leur cursus dans des conditions satisfaisantes. Après avoir entendu les membres du groupe, qui ont eu l'occasion de voir ces installations de plus près, ces craintes se sont quelque peu dissipées. Nous regrettons toutefois de devoir avoir recours à de telles installations,

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

car en dépit de leurs qualités indiscutables, elles n'offrent pas tout le confort d'un bâtiment en dur, conçu justement pour durer. Une meilleure anticipation et une meilleure planification dans la réalisation des bâtiments scolaires auraient sans doute permis d'éviter le recours à des pavillons provisoires pour faire face à un manque de locaux, somme toute prévisible, au vu de l'évolution démographique et des changements, tels que la deuxième année d'école enfantine. Ce manque d'anticipation coûte 2 millions de francs aux contribuables, ce qui est loin d'être négligeable. Nous osons espérer que le nouveau plan directeur des écoles permettra d'éviter de nous retrouver dans de pareilles situations à l'avenir. Ces considérations étant faites, le groupe UDC soutiendra bien entendu le message en se rappelant que l'éducation a certes un coût mais qu'elle n'a pas de prix."

Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS) déclare ce qui suit:

"Le groupe Centre gauche-PCS a attentivement examiné le présent message. Le besoin de ces infrastructures provisoires est indiscutable, vu l'évolution rapide du nombre de nos concitoyens. Heureusement que cette jeunesse arrive, vu l'évolution des comptes de notre AVS.

Cela dit, les pavillons scolaires déjà réalisés à la Vignettaz sont d'une très bonne qualité; leurs structures légères et lumineuses facilitent l'implantation de pavillons de même type dans le site de l'école du Bourg, qui est un peu plus sensible que celui de la Vignettaz. Nous avons pris bonne note aussi que ceux-ci sont proches du standard E-Minergie. Néanmoins, nous aimerions également inviter le Conseil communal à trouver des solutions à plus long terme pour l'évolution des écoles et si possible, sans tarder: lancement d'études pour de réels agrandissements en dur de ces écoles, ainsi que des études sur les possibilités d'implantation dans les différents quartiers. Avec ces quelques remarques, notre groupe soutiendra à l'unanimité le message n°37."

M. Pius Odermatt (PS) prend la parole en ces termes:

"Les écoles, c'est un peu comme une vache sacrée: presque personne n'ose les toucher quand des investissements pour les écoles sont votés. Au fond, c'est un bon signe, parce que ça montre l'importance que nous donnons à la formation. Néanmoins, je me permets de faire quelques remarques par rapport à l'adjudication des mandats et par rapport aux marchés publics. Je m'explique en allemand:

Zum Beispiel das Mandat für den externen Architekt, ihm wird von verschiedenen Stellen/Seiten eine gute Arbeit attestiert. Trotzdem scheint mir sein Honorar von 149'700 Franken, ohne Mehrwertsteuer, hoch. Für die vier Pavillons an der 'Bourg' Schule setzte bei einem branchenüblichen Stundentarif von 140 Franken über 1'070 Stunden, d.h. 26 Wochen ununterbrochen (8 Std./Tag) Arbeit für Abklärungen, Planung und Koordination ein – und das für vier Pavillons. Warum gab es keine Ausschreibung? In der Finanzkommission wurde uns gesagt, dass die Aufträge für die verschiedenen Bauten nicht in einer Ausschreibung vergeben wurden, weil man:

- 1) *die Architekturhonorare stückeln wollte, damit sie unter die Schwelle für die öffentliche Ausschreibung fallen.*
- 2) *Erfahrungen mit dem Bau von Pavillons sammeln wollte.*

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Auch bei einer Beschaffung von 14 Pavillons stelle ich fest, dass für die Stadt keine Einsparungen, keine 'économies d'échelle', keine Mengenrabatte heraus schauen. Ein Pavillon kostet fix eine halbe Million und der Architekt verlangt bei jedem Auftrag immer knapp unter 150'000 Franken. 150'000 francs juste pour rester sous le seuil des marchés publics!

Ich bin deshalb, meine Damen und Herren, ein bisschen überrascht, dass von dieser Lernkurve, die diese Lieferanten und Dienstleister haben, keine Einsparungen für die Stadt resultieren. Auch hat das Bauamt offenbar keine vertieften Überlegungen gemacht, ob einfache Projekte nicht auch von internen Ressourcen koordiniert werden könnten.

Mmes et MM. les Conseillers communaux, un peu plus d'ambition, un peu plus d'anticipation et surtout, plus de conscience des coûts seraient bienvenus! Au lieu d'économiser dans les achats de services et de construction, on préfère probablement faire des économies dans le social et dans la culture. Alors je m'inquiète déjà des prochains débats budgétaires au sein de notre Conseil général!"

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Loin de moi de contester ce projet, qui est effectivement nécessaire. Je me pose la question si toutes les possibilités ont bien été analysées d'investir pour ce projet, si toutes les investigations ont été envisagées sans a priori. En effet, la construction de la DOSF implique que, depuis, plusieurs niveaux sont également libres à l'Ecole libre publique (ci-après:ELP), située à l'avenue du Moléson. Ce sont des salles de classe aménagées dans les normes actuelles qui peuvent servir dès la rentrée 2016. Il y a aussi dans l'ELP, située à l'Avenue Gambach, le rez-de-chaussée et le rez supérieur qui sont occupés mais dans ce même bâtiment, il y a trois étages, le premier, le deuxième et le troisième, soit onze salles de classe disponibles tout de suite. Donc, n'y aurait-il pas possibilité de voir ou de négocier une location qui convienne à la Ville et à l'ELP? Nous sommes au XXI^e siècle, nous ne sommes plus au XX^e siècle donc passons outre ce qui s'est passé autrefois. Sachant qu'avec l'arrivée de nombreuses familles dans le quartier, il y aura beaucoup plus d'enfants qu'auparavant. Ces enfants du quartier ne peuvent pas aller à l'école dans leur propre quartier, ce qui est dommage. Ils doivent si les parents ne paient pas tout simplement l'écolage suivre les classes à la Vignettaz et au Jura, empruntant et traversant des routes très fréquentées. Bien sûr, dans ce cas le pédibus est impératif et rend un grand service. Mais il y a aussi les rues adjacentes au quartier de Guintzet-Gambach, les familles y résidant apprécieraient de mettre leurs enfants dans un bâtiment près de chez eux."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, émet les remarques suivantes:

"Puisque tous les intervenants se sont déclarés favorables à ce projet, j'aimerais d'ailleurs les remercier de reconnaître l'urgence d'une part de ces travaux puis aussi de reconnaître – ce qui a été dit par M. J.-N. Gex – la qualité de ces pavillons, qui sont une solution rationnelle, une solution qui privilégie la qualité mais pas le luxe et puis qui nous permet de réaliser ces bâtiments dont nous avons besoin dans les délais extrêmement serrés qui sont les nôtres. Ce n'est pas propre à la Ville de Fribourg, cette politique actuelle de pavillons en matière scolaire, vous pouvez aller partout en Suisse et dans le canton et vous constaterez que, de

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

plus en plus, on fait appel à ces pavillons en raison notamment de l'augmentation de la croissance démographique. A moyen terme – Mme A. de Weck, je pense, y répondra – on va faire des constructions en dur, je pense notamment au Schoenberg et à la Vignettaz. Dans le plan réactualisé de la clause du besoin, nous avons effectivement prévu des constructions à moyen terme en dur, en particulier sur ces dossiers.

En ce qui concerne l'emplacement exact, je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, du fait que cet emplacement fait suite à une étude de faisabilité site par site pour déterminer l'endroit le plus approprié. En ce qui concerne le Bourg, on ne pouvait pas mettre les pavillons nouveaux sur la place devant l'école actuelle. Il était judicieux de les mettre à l'arrière et on ne pouvait pas non plus les mettre trop proches des bâtiments actuels, parce qu'il y a une pente très forte d'une part et d'autre part parce qu'il y aurait eu davantage de dégâts, notamment d'abattages d'arbres, qui auraient dû être faits. On sait que l'abattage d'arbres est une chose très sensible actuellement et qu'il y aurait très certainement eu beaucoup plus de difficultés et de coûts aussi d'implanter les pavillons plus proches du bâtiment actuel. Je pense que c'est une solution réfléchie qui a été proposée par le bureau mandaté pour faire cette étude d'implantation. C'est pour cela que le Conseil communal s'y est rallié. D'ailleurs, la commission du patrimoine de la Ville, à qui cet emplacement avait été présenté, n'a pas également trouvé d'objection à cet emplacement.

En ce qui concerne l'intervention de M. A. Grandjean, qui demande si on ne pouvait pas faire ces travaux nous-mêmes, je lui réponds très clairement aujourd'hui qu'en l'état, non, puisque nous n'avons pas assez de personnel pour remplir ces tâches. Je vous rappelle que de très gros dossiers sont suivis par M. David Python, comme la construction de la DOSF notamment, ces constructions scolaires, le Werkhof. Du point de vue humain, on n'arrive effectivement pas à ne pas mandater d'architectes pour des constructions de ce type. Ces pavillons, dont le concept a été élaboré par l'architecte mandaté, nécessitent un suivi important. A terme, on pourrait effectivement, si on avait le personnel suffisant, se dire que ce genre de travaux pourrait être suivi entièrement par nous mais ça implique davantage de personnel, davantage de coûts de fonctionnement et il faudrait vraiment faire l'étude complète et examiner si ces engagements supplémentaires se justifieraient ou pas à l'avenir.

Quant à l'intervention de M. P. Odermatt, j'ai déjà répondu dans mon entrée en matière par rapport à l'architecte qu'alors, au moment où il a été mandaté, c'était pour l'école de la Vignettaz. On ne savait pas que ces pavillons provisoires devaient être construits sur les sites de la Heitera, du Jura et du Bourg. On ne pouvait donc tout simplement pas faire de mandat global à l'époque. Ensuite, même si on avait théoriquement pu le faire puisqu'on savait que ces constructions futures arrivaient, on ne l'aurait très certainement pas fait, parce que ce sont à chaque fois des constructions différentes et à chaque fois des objets différents qui nécessitent des adaptations. Formellement, il aurait été très certainement faux, selon l'avis du service juridique de la Ville, d'avoir un mandat global, attribué à un architecte pour l'entier de ces différents sites, qui doivent être considérés à chaque fois comme un objet particulier. Maintenant, cela ne coûte pas forcément plus cher, parce qu'on bénéficie évidemment de l'expérience de M. Muller, qui a lui-même – et c'est important de le souligner – développé – il n'a pas pris des pavillons issus de catalogues – ce modèle pour la ville de Fribourg. Dans ce sens, si vous deviez mandater d'autres architectes pour les futurs pavillons, vous auriez des prix très certainement supérieurs aux honoraires qui sont demandés par M. Muller et

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

qui nous paraissent tout à fait raisonnables. D'ailleurs, on n'est pas plus haut en pourcentage par rapport au coût total des pavillons. On est environ à 10% et on ne dépasse pas la norme admise en matière de pourcentage d'honoraires dans une construction. On fait même plutôt une bonne opération en faisant appel à chaque fois au même architecte qui connaît déjà la matière.

Voilà ce que je voulais répondre aux différents intervenants. Je vous demande encore une fois d'accepter le projet tel qu'il vous est soumis. Je passe la parole à Mme A. de Weck pour une explication concernant notamment la clause du besoin et les réflexions faites par rapport aux autres sites."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'exprime comme suit:

"Ma réponse va se concentrer sur l'art, quasi divinatoire, de la prévision. La ville de Fribourg a connu une décroissance démographique de 1970 jusqu'en 2000, la population passant de 39'700 à 32'400 habitants. Mais depuis 2001, le mouvement s'est inversé. Entre 2000 et 2010, la population s'est accrue de 2'500 personnes. Or, entre 2010 et 2013, la population a crû de 2'600 personnes. Donc, en trois ans, elle a connu la même croissance qu'en dix ans. Qui pouvait le prévoir?"

Les chiffres du Contrôle des habitants permettent certes de faire des projections mais qui pouvait, pour le quartier du Bourg, prévoir l'aménagement de l'ancienne gainerie en 32 appartements, la construction de deux immeubles à au moins 25 appartements chacun le long de la ligne de chemin de fer? De plus, il y a une tendance qu'il faut reconnaître: les jeunes parents font plus d'enfants qu'il y a quelques années.

Pour répondre à cette croissance d'élèves, la Ville n'a malheureusement pas des moyens financiers illimités et doit aussi faire face à d'autres charges. C'est la raison pour laquelle le Service des écoles travaille avec les services des Finances et de l'Edilité pour assurer que les besoins urgents et nécessaires soient couverts.

Je vous rappelle qu'il y a eu une première planification en 2010, soit le plan directeur des écoles. Ce plan a été revu dans le message n° 27 en 2013, comme cela a été souligné par la Présidente de la Commission financière. Maintenant, nous le réalisons en tenant compte de la planification financière, ce qui nous a obligés à repousser certaines réalisations dont celle de l'école de la Heitera mais il faut bien trouver des solutions intermédiaires.

C'est vrai: gouverner, c'est prévoir. Mais gouverner, c'est aussi l'art du possible. Vu les contingences, je pense que le Conseil communal fait tout son possible pour assurer que nos enfants ne se retrouvent pas dans des containers, contrairement à ce qui se passe dans d'autres communes. La solution des pavillons nous permet de moduler au mieux les besoins en classes. Comme ces pavillons sont démontables, ils pourront être affectés à d'autres usages si nécessaires et même vendus à d'autres collectivités publiques, comme l'a relevé le Président de la Commission de l'Edilité.

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

Les constructions 'en dur' vont arriver puisqu'il est prévu une école 'en dur' au Schoenberg, une à la Vignettaz, ainsi que l'agrandissement de l'école de la Neuveville.

Enfin, répondant à une remarque de M. P. Odermatt, je peux le rassurer, selon les comptes 2014, le coût de l'aide sociale ne s'est pas réduit: au contraire, il augmente. Quant à Mme C. Thiémard, les bâtiments dont elle fait état à l'EPL, nous les avons visités. Malheureusement, ils ont deux défauts:

- 1) Ces classes sont trop petites, puisque ce sont des classes prévues pour les CO non pour des classes enfantines; ce n'est pas la même surface qui est requise et cela demanderait énormément de travaux.*
- 2) Ils sont mal placés. S'ils étaient à côté de l'école du Bourg, nous les aurions tout de suite utilisés.*
- 3) Je vois difficilement que l'on crée un sous-cercle scolaire supplémentaire. Je doute que la DICS l'accepterait, financièrement ce n'est pas possible.*

Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'accepter la présente demande."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Mme Christa Mutter (Verts) tient les propos suivants:

"Je ne vais pas intervenir sur le détail du libellé de l'article mais j'aimerais quand même faire part de mon étonnement face à la réponse de M. J. Bourgknecht à M. P. Odermatt. On tombe des nues face à ce que l'on découvre: on a une série de pavillons de même type et M. J. Bourgknecht nous dit que ça ne devient pas plus cher. La question n'était pas de savoir si ça devient plus cher mais pourquoi ce n'est pas meilleur marché et pourquoi il y a des mandats en série pour lesquels il n'y a visiblement aucune mise au concours? Je travaille actuellement à la Confédération où lorsque le montant dépasse 50'000 francs, on fait au moins une mise au concours restreinte. Là, on donne des mandats en série de plus de 150'000 francs sans aucune mise au concours et, par miracle, on retrouve le même bureau d'architectes qui est mandaté directement aussi pour le Maggenberg. Je trouve que la commune risque très gros s'il y a un architecte qui a l'idée de faire recours, je pense qu'on pourrait oublier la planification de nouvelles installations de pavillons. J'aimerais que la Ville ait un peu plus de rigueur financière, surtout si on parle tout le temps de crise: il faut mettre systématiquement au concours tous les mandats, soit en concours restreint soit selon les marchés publics pour des mandats qui sont à la limite ou juste en dessus de la limite des seuils, parce que nous avons un montant de 150'000 francs plus des mandats supplémentaires où cette limite est vite dépassée. Je vous fais donc part de mon étonnement face à cette procédure."

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

M. Martin Kuhn (PS) fait la déclaration ci-après:

"Je suis tout à fait d'accord avec Mme C. Mutter et M. P. Odermatt. Effectivement, les marchés publics par rapport à ce type de dossier c'est 150'000 francs dans une procédure de gré à gré, 250'000 francs pour une procédure sur invitation. Dans le cas concret, on dépasse les 150'000 francs donc on va vers une procédure sur invitation de minimum trois personnes ou trois bureaux d'architecte."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) prend la parole en ces termes:

"Pour répondre aux interventions de mes deux collègues, nous avons abordé ce point au niveau de la Commission financière. Il existe l'article 9 sur l'attribution des marchés publics qui permet dans son alinéa – dont j'ai oublié le chiffre - qui permet lors de travaux qui sont similaires à la commune d'attribuer le marché sans passer par une ouverture au marché public mais de gré à gré. Je crois qu'il serait bon au niveau technique de reprendre ce paragraphe et de discuter sur ce paragraphe s'il y a une ambiguïté. Le cas échéant, il faudrait la trancher."

M. Raphaël Casazza (PLR) ajoute la précision suivante:

"Par rapport aux seuils qui ont été évoqués, à ma connaissance c'est 150'000 francs de gré à gré mais hors taxe. Le montant qui figure dans le présent message est TTC, donc c'est juste 149'000 dont on devrait enlever la TVA, donc on arrive en dessous des 150'000 francs, juste pour rassurer mes collègues."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit:

"Sur le point qui a été soulevé effectivement, nous avons eu cette discussion et exactement la même question au sein de la Commission financière. Nous avons obtenu la réponse qui a été donnée par le vice-président de la Commission financière, M. A. Sacerdoti et je l'en remercie."

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'Edilité, prend la parole en ces termes:

"Comme architecte, j'aimerais répondre de manière personnelle aux remarques qui ont été faites. Je n'ai personnellement pas de lien particulier avec M. Jean-Jacques Muller. Il a développé un pavillon avec un type très particulier. J'ai, lors de la séance de Commission de l'Edilité, demandé qui avait les droits d'auteur sur ces pavillons. Mme l'Architecte de Ville a dit que c'était la Ville. Lors de la visite sur place, j'ai posé la même question à M. Muller, son point de vue était différent. Donc, je crois qu'il faudrait avant toute chose régler la question des droits d'auteur. Si on commence à s'amuser à faire différents pavillons de différents architectes, si jamais on veut les construire ensemble et les assembler, ce serait quand même bête. C'est pourquoi je pense qu'il faille continuer avec ce type de pavillon et régler la question des droits d'auteur."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient les propos suivants:

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

"J'aimerais abonder dans le sens des différentes interventions qui viennent d'être faites.

- 1) *Effectivement, M. R. Casazza a raison, c'est bien 150'000 francs hors taxes et on est en dessous, à la limite mais on est en dessous.*
- 2) *M. A. Sacerdoti a renvoyé à l'article 9, alinéa 1, lettre c du règlement sur les marchés publics (RMP; RSF 122.91.11) qui prévoit qu'on peut adjudger directement, même si on est en dessus des seuils des marchés publics, lorsqu'un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, - et je crois que si on était nettement en dessus - mais là on était à la limite, c'est vrai que l'on est juste en dessous à l'arrivée des offres qu'on a reçues de M. Muller – on aurait pu également procéder de la sorte par rapport à la réglementation sur les marchés publics. Encore une fois, on doit mandater site par site un architecte, on n'a pas pu donner le mandat global mais au vu des circonstances, tel qu'il a été relevé par le Président de la Commission de l'Edilité, il est parfaitement justifié d'avoir le même architecte pour les différentes situations. Encore une fois, je le rappelle, ces points ont été vérifiés de manière sérieuse par le service juridique de la Ville notamment. On est extrêmement soucieux de cette problématique des marchés publics, on ne veut pas prendre de risques de recours. Je peux vous garantir que toutes les précautions ont été prises et que la procédure suivie est entièrement juste. Par rapport à la problématique des droits d'auteur, il faudrait encore vérifier: j'étais à la Commission de l'Edilité lorsque Mme N. Surchat-Vial a répondu que c'était à la Ville. Je pars aussi de cette idée mais vu que M. Muller a dit autre chose, on va volontiers vérifier. Cela n'a aucune incidence par rapport à l'attribution du mandat particulier."*

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2.

Pas d'observations. Adopté.

Article 3.

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 60 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;

Séance du 31 mars 2015

Construction de quatre pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg – message no 37 (suite)

- le message du Conseil communal n° 37 du 3 mars 2015;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 2'000'000 de francs destiné à la réalisation du projet de pavillons scolaires provisoires à l'école du Bourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 31 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Marc Bugnon

La collaboratrice scientifique:

Nathalie Defferrard Crausaz"

ooo

7. Réalisation de places de jeux Maggenberg et Schoenberg – message n° 38

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

"La Commission financière a traité du message n° 38 du 3 mars 2015 portant sur la réalisation de places de jeux Maggenberg et Schoenberg lors de sa séance du 16 mars en présence de M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, accompagné de Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville et de M. Fabien Noël, Ingénieur de Ville. Que tous soient remerciés de leurs explications fort utiles.

Rapport de la Commission financière

La Commission soutient unanimement la réalisation de place de jeux au Maggenberg et au Schoenberg. Nous nous sommes cependant interrogés sur le format du projet présenté: est-ce qu'une place de jeux 'light' au Maggenberg et la création d'espaces récréatifs au Schoenberg correspondent effectivement aux attentes des habitants de ce grand quartier de la Ville? La discussion que nous avons eue à ce sujet avec M. le Vice-Syndic et ses chefs de service nous a démontré qu'effectivement les associations de quartier soutiennent pleinement le projet présenté par

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

le Conseil communal et qu'il serait malvenu de le modifier à ce stade. Je ne vous cache pas que la Commission a eu besoin d'explications détaillées, notamment quant à l'historique de ce projet, pour pouvoir saisir les enjeux et la cohérence des deux axes du projet, soit d'une part un crédit de 100'000 francs pour la place de jeux du Maggenberg et d'autre part, 50'000 francs pour organiser le concours 'Fribourg ou(vert)'.

Notre Commission considère qu'il est grand temps d'avancer sur ce projet afin que le Schoenberg puisse enfin profiter d'espaces récréatifs aménagés. Dans ce sens, elle a accepté à l'unanimité le projet d'arrêté du message n° 38 et encourage le Conseil général à faire de même.

Dans un souci de clarté, notre Commission propose de compléter le texte de l'article premier de l'arrêté. Au nom de notre Commission, je vous soumettrai donc un amendement lors de l'examen de détail."

Rapport de la Commission de
l'Edilité, des Constructions et
des Infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission d'Edilité, présente le rapport suivant:

"La Commission de l'Edilité, des Constructions et des Infrastructures a aussi voté à l'unanimité en faveur de ce message et invite le Conseil général à en faire de même. La place de jeux de Maggenberg a déjà une longue histoire qui ressemble fort à un serpent de mer, et qu'il s'agit de clore, ou plutôt de relancer avec notre décision de ce soir.

Ce message comprend deux volets qui englobent la réalisation concrète de cette place de jeux, d'une part, et un crédit d'étude pour analyser la faisabilité d'un réseau d'espaces ouverts dans le quartier du Schoenberg, d'autre part.

L'unité de matière de ces deux objets a été brièvement évoquée.

Le projet, surnommé avec humour 'Maggenberg light', comprend des cheminements rectilignes, une place de jeux de 250m², quelques bancs avec ou sans dos, un point d'eau et des poubelles.

Lors de sa séance, la discussion, toujours très intéressante au sein de la Commission, a évoqué quelques points que nous vous transmettons ici.

Le manque de toilettes sur le site a fait couler beaucoup... d'eau. L'interdiction de réaliser une fosse septique et les coûts liés à une longue canalisation ont incité la Ville à ne pas réaliser des toilettes publiques sur place. Une solution de secours peut être l'ouverture au public des toilettes des chauffeurs de bus à l'arrêt Schoenberg-Dunant, ou, en cas de forte affluence à la place de jeux Maggenberg, la pose provisoire (l'histoire se répète) de toilettes chimiques.

Le manque de tables, le manque d'éclairage nocturne ou encore l'absence de places de feu pour faire des grillades ont été notés par des membres de la Commission.

La réponse peut se résumer par une simple équation qui précise que c'est l'utilisation future de cette place de jeux Maggenberg qui

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

incitera la Ville à faire les investissements nécessaires. Plus cette place aura du succès, plus la ville sera disposée à développer le site. C'est donc aux utilisateurs, aux voisins, aux habitants du quartier du Schoenberg de prendre possession de cette esplanade et de prouver le bien-fondé de ces installations.

Pour l'heure, et aussi en raison de l'étude à venir des espaces récréatifs et de détente 'fribourg (ou)vert' au Schoenberg, la Ville préfère en rester à un investissement minimal. C'est une décision sage.

La Commission a aussi discuté des relations entre la Ville et sa voisine Tavel. Une participation de Tavel à cette place de jeux, pour tenir compte de sa population du Petit-Schoenberg, semble impensable pour l'heure car une situation conflictuelle semble exister avec la commune de Tavel. Conflit qui devrait, à notre humble avis, être discuté et aplani au plus vite.

L'accès au site, enfin, n'a pas été réglé au préalable selon les règles foncières. Il en résulte que les véhicules de la voirie sont obligés de faire un détour pour accéder au terrain de la place de jeux. Une situation quelque peu ridicule et qui devrait inciter notre administration à être très prudente dans tout futur projet, et en particulier pour le projet 'fribourg (ou)vert'."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend la parole en ces termes:

"Je remercie également les rapporteurs des deux Commissions ainsi que les membres desdites commissions d'accepter le message tel qu'il vous est présenté.

En introduction, je dirais que c'est avec un grand soulagement que le Conseil communal vous présente ce message tant attendu, c'est vrai, - j'espère que c'est la fin d'une longue histoire – message qui permettra si vous donnez votre aval d'aménager encore ce printemps une place de jeux dans le quartier du Schoenberg, plus précisément à Maggenberg, quartier dont tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un manque de ce domaine.

Il serait fastidieux de faire ici un historique détaillé de la longue histoire de ce dossier. Je rappelle quand même qu'un montant à cet effet figure depuis 2011 dans les budgets d'investissement en catégorie III. Alors que dans le budget 2014, un montant de 400'000 francs figurait encore dans ce budget sous la titulature 'Place de jeu Maggenberg', le développement des réflexions sur le dossier a fait que, dans le budget 2015, ne figure plus qu'un montant de 150'000 francs avec la titulature 'Place de jeux Maggenberg – Schoenberg'. Un montant supplémentaire de 100'000 francs se trouve au surplus sur la même titulature dans le plan financier en 2016.

Je rappelle aussi que la parcelle Maggenberg est propriété de la Ville depuis le 12 octobre 2006. Auparavant, elle était propriété de la famille Habegger. Elle fait partie du plan de quartier 'Haut du Schoenberg 2' – plan de quartier adopté en 1984, qui définit clairement la vocation du site, puisqu'il est prévu dans le règlement du PAD que la Ville doit y aménager une zone de verdure et de délasserment en plein air pour les habitants du quartier. En automne 1996, la Ville a passé un contrat avec les

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

propriétaires pour l'inscription d'un droit d'emption pour l'achat de cette parcelle pour 150'000 francs. Le 27 septembre 2004, le Conseil général, à la quasi unanimité, par 64 voix contre 1, avait autorisé le Conseil communal à acheter cette parcelle en exerçant son droit d'emption. Parallèlement, des réflexions se sont développées à propos du devenir de ce terrain tout particulièrement entre 2002 et 2005 lors du processus Agenda 21. Au printemps 2007, la Ville avait choisi de faire du projet Maggenberg un exemple en termes de participation en relançant ce projet significatif de l'Agenda 21. C'est ainsi qu'en septembre 2007, la population du quartier a été invitée par un tout-ménage à réfléchir sur la vocation de ce terrain. Lors du pique-nique du quartier et à l'occasion de deux séances consultatives, une multitude de propositions avait été formulée par les habitants. Ces idées ont été analysées et ont servi de base à un concours d'idées lancé en 2008 par les mandataires de l'Agenda 21, concours remporté par le projet 'Espacesverts' de Mme Ruth Vorlet. Ce projet a été mis à l'enquête le 30 octobre 2009 et a fait l'objet de cinq oppositions de voisins, oppositions rejetées par le Préfet du district de la Sarine, qui a délivré le permis de construire en date du 30 juin 2011. Toutefois, le Conseil communal a dû renoncer à réaliser ce projet pour deux motifs principaux: le premier a trait aux coûts qui se sont révélés plus importants qu'initialement prévu. Cela notamment en raison d'obligations imposées dans le permis de construire de raccorder le couvert abritant les WC au réseau d'égouts publics, alors que le projet prévoyait uniquement une fosse septique. L'aménagement aurait ainsi coûté au minimum 400'000 francs, montant nettement supérieur aux autres aménagements de places de jeux réalisés en ville ces dernières années (à Beaumont, notamment). Ce montant aurait risqué de prêter l'aménagement d'autres places de détente ou de jeux en ville et notamment dans le quartier du Schoenberg qui en manque cruellement. Le second motif est lié au fait que la Ville n'est propriétaire d'aucune route d'accès au site et qu'il n'existe aucune servitude de passage pour les véhicules de chantier ou d'entretien, alors que les travaux à réaliser pour concrétiser ce projet étaient importants. Malheureusement, les négociations pour que les routes d'accès soient reprises par la Ville n'ont pas pu aboutir. C'est pourquoi vu les difficultés de réalisation, il a été décidé d'englober dans la réflexion l'idée d'un projet multi-sites.

Pour accompagner cette démarche réalisée tout d'abord sous l'égide de l'ancien Architecte de Ville, puis reprise sous une autre forme par la nouvelle Architecte de Ville, et qui a abouti au présent message, un groupe de travail représentatif a été nommé. L'idée était d'une part de réaliser ce qui a effectivement été nommé 'Maggenberg light' avec un minimum d'aménagement mais d'avoir en plus en complément une vision globale sur l'entier du Schoenberg. Ce qui vous est proposé ce soir correspond ainsi au résultat d'une réflexion avalisée par l'unanimité des membres du groupe de travail composé non seulement des services communaux, y compris d'ailleurs de la déléguée à l'intégration, mais aussi des différentes associations du quartier, l'association 'Vivre au Schoenberg' qui est l'association faïtière pour l'entier du quartier, l'association 'Athénaïs-Clément' qui regroupe les voisins du parc, un représentant du quartier du Windig, l'école de la Heitera étant aussi représentée, ainsi que quelques conseillers généraux qui habitent le Schoenberg et qui avait été intégrés dans le groupe de travail.

Il a été souligné, à plus d'une reprise dans ce groupe, qu'il était fondamental pour réussir qu'il y ait un aménagement à Maggenberg d'une part mais aussi qu'il y ait cet aspect de réflexion et de réalisation à moyen terme d'autres places de jeux dans le quartier. Dans ce sens, vouloir aujourd'hui remettre en cause ou modifier ce projet aurait pour consé-

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

quence de tout perdre. L'aménagement minimum, - c'est vrai qu'il est minimal, que certains peuvent le regretter et qu'il ne convient peut-être pas à tout le monde -, mais l'aménagement minimum prévu et auquel l'entier du groupe s'est rallié, pourra par contre – et on l'a dit dans les différentes séances et redit dans les commissions – cet aménagement pourra toujours être complété selon les besoins futurs qui seront exprimés par les utilisateurs. Si c'est aménagement est minimum, c'est que, suite à plusieurs réunions avec les voisins et aux séances du groupe de travail, on a pu constater que tout le monde n'était pas d'accord avec ce qui devait exister sur cette place, tels que notamment les arbres – certains estiment qu'il ne faut pas planter d'arbres au sommet de la colline en raison de la vue offerte sur les Préalpes, certains ne voulaient pas d'éclairage, c'est pourquoi il n'y en a pas non plus, pour éviter d'avoir trop de nuisances et d'activités nocturnes – nous vous présentons un minimum, c'est vrai, mais qui a obtenu l'aval des gens présents, sachant qu'il pouvait être complété par la suite.

Les deux volets présentés dans le message permettent de garantir au reste du quartier d'autres aménagements d'espaces de détente qui seront créés d'où la proposition de 50'000 francs pour ce concours 'fribourg (ou)vert' qui s'inscrit dans le cadre du projet 'Espaces (ou)verts' développé par l'Agglomération de Fribourg. Le permis de construire ayant été prolongé jusqu'à fin juin 2015, les travaux qui seront exécutés par les services communaux se dérouleront ces toutes prochaines semaines. Le permis de construire est, en effet, toujours valable, l'affectation de la parcelle en place de jeux n'ayant pas été modifiée. Les plantations ou les équipements mobiliers ne font pas partis du permis de construire. Le Conseil communal se rallie enfin à l'amendement de la Commission financière qui clarifie l'objet du message à l'article 1."

Rapport du groupe des Verts

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) tient les propos suivants:

"J'aurais envie de dire: 'Hurra, de Maggenberg ist da! Endlich!' Ce n'est plus un mirage, on va avoir un parc au Maggenberg!

Je tiens tout d'abord à remercier les collaborateurs de l'Edilité qui se sont engagés pour que ce message n°38 puisse nous être présenté aujourd'hui. Je les remercie aussi pour les travaux qu'ils réaliseront ce printemps au Schoenberg. Enfin ce quartier de près de 10'000 habitants sera enrichi d'une place de détente et de jeux!

Toutefois, face à ce projet, j'ai un sentiment mitigé. Je me réjouis qu'enfin il se passe quelque chose et, simultanément, je suis un peu déçue du projet.

En 2010, dans le cadre du budget 2011, la réalisation du parc de Maggenberg était prévue en investissement de catégorie II pour un montant de 300'000 francs. La Commission de l'Edilité avait alors demandé son transfert en catégorie III, ce qui a été accepté par le Conseil communal et le Conseil général. Depuis lors, ce projet est resté en investissement de catégorie III dans le budget 2012 avec un montant de 330'000 francs et de 400'000 francs dans les budgets 2013 et 2014. Au vu des prévisions budgétaires et du temps qu'il a fallu pour préparer ce message, on aurait pu s'attendre à un projet plus consistant.

Mais non, aujourd'hui, le message nous propose un projet d'un coût de 150'000 francs dont deux tiers seulement pour le parc lui-

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

même. La place de jeux subit-elle les affres du changement climatique pour fondre pareillement?

100'000 francs, sans compter bien sûr le travail que l'édilité fournira mais qu'elle aurait aussi fourni pour le projet Vorlet – si j'ai bien lu les documents –, c'est peut-être mieux que rien, mais au vu des aménagements proposés, ce n'est pas suffisant. Aucune plantation n'est prévue pour garantir un peu d'ombre. Aucun élément naturel de jeux, aucune table de pique-nique, voire de ping-pong, rien pour donner envie d'y rester. Les enfants devront même se partager une seule et unique balançoire. Sans parler du manque de toilette pour des raisons techniques – on l'a bien compris. A ce tarif-là, je suis sceptique quant à l'attrait du site pour les habitants du Schoenberg. On nous a expliqué, lors d'une séance réunissant les divers intérêts du quartier, que la place de jeux et de détente sera évolutive, selon les besoins des habitants lorsqu'ils se seront appropriés le site. Mais pour qu'ils s'identifient à ce parc, il faut tout de même que les premiers aménagements soient un peu plus conviviaux.

Le règlement du quartier 'Haut Schoenberg 2' précise que 'ces aménagements se feront pour les personnes âgées et les jeunes'. Franchement, je ne vois pas en quoi ce projet ultra léger, 'lightissimo', pourra remplir cette double fonction. A moins qu'il ne serve à justifier le renoncement à d'autres aménagements par manque d'intérêt et d'utilisation de la part de la population.

C'est pourquoi, afin de permettre à cette place de jeux et de détente de gagner un peu en substance et en attrait, les Verts soutiennent bien entendu l'entrée en matière mais ont déposé un amendement demandant que le montant global du crédit de 150'000 francs soit dédié uniquement à l'aménagement du parc du Maggenberg.

Cette proposition ne représente pas un rejet du projet 'fribourg (ou)vert'. Bien au contraire. Les Verts sont d'avis qu'une manifestation du type 'Lausanne Jardins' est une excellente idée, à réaliser absolument. Mais contrairement à ce qui est proposé, elle doit avoir lieu dans la ville entière, sinon il faudrait l'appeler 'Schoenberg (ou)vert', et cela ne fait aucun sens. En outre, le Maggenberg et 'fribourg (ou)vert' sont deux projets différents qui ne doivent pas faire l'objet du même message. 'fribourg (ou)vert' est de plus un projet d'installations provisoires et n'a rien à voir avec le projet multi-sites qui a été développé en 2013-2014. Je veux aussi préciser que les associations de quartier et les quelques représentants du Conseil général soutiennent bien le projet mais ce soutien est forcé par les événements: ils se sont dit que s'ils voulaient quelque chose maintenant, c'était le moment de dire oui, sinon les discussions allaient se poursuivre encore pendant des années.

En conclusion, je vous invite à soutenir un parc du Maggenberg plus convivial en entrant en matière sur le message et en acceptant l'amendement qui sera présenté ultérieurement."

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe socialiste soutient le message du Conseil communal parce qu'il est justifié de réaliser dans l'immédiat une petite place de jeux sur la parcelle communale à Maggenberg. Je rappelle que, lors du budget 2006, le Conseil général avait accordé un premier crédit de 100'000 francs pour la réalisation d'une place de jeux au Maggenberg. Le

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

Conseil communal avait envisagé une place simple. Cependant, lors d'un processus participatif de l'Agenda 21, que le Conseil communal – et M. J. Bourgknecht l'a également relevé – a qualifié d'exemple en termes de participation, le projet fut rapidement monopolisé par quelques voisins et voisines. Certes, le peuple du Schoenberg devrait avoir accès au parc royal mais pas trop. Une pétition munie de 1'000 signatures en faveur d'un terrain de sport provisoire fut ignorée. L'exemple de participation a abouti à un concours qui n'était pas prévu dans le crédit accordé et le projet lauréat ambitieux a fait grimper les coûts de réalisation. Le montant qui dépassait le demi-million - sans frais d'études - était finalement trop élevé pour cet endroit périphérique au quartier et il aurait bloqué toute autre réalisation dont un quartier de presque 10'000 habitants, sans beaucoup d'espaces verts, a pourtant grandement besoin.

Le groupe socialiste soutient le Conseil communal dans sa démarche de réduire le projet momentanément, d'en réaliser une première étape et de continuer le processus avec un concours sur les espaces récréatifs dans tout le quartier du Schoenberg, ceci dans le cadre du projet 'fribourg (ou)vert' de l'Agglomération soutenu par la Confédération. Cette vision fut élaborée dans le cadre d'une table ronde avec la participation de 15 habitantes et habitants du Schoenberg et quelques membres du Conseil général. Cette table ronde a exprimé sa ferme volonté de vouloir d'autres réalisations à court terme, par exemple à l'école de la Heitera, au Stadtberg ou une deuxième étape à Maggenberg, en temps opportun.

Avec ce premier projet Maggenberg et le concours 'Espace (ou)vert', la stratégie du Conseil communal a changé et, pour la première fois, il présente une stratégie: réaliser au Schoenberg un projet pilote qui lie la création des espaces récréatifs avec la qualité du paysage urbain et la biodiversité. Pour y arriver, il faudra solliciter une réelle participation voire des actions de la part de population mais également des propriétaires d'immeubles locatifs.

Le groupe socialiste insiste sur le fait que ce premier crédit de projet est acceptable dans la mesure où il initie toute une série de réalisations au Schoenberg. Nous demandons, par conséquent, que d'autres investissements figurent dans le prochain plan financier réajusté. C'est dans ce sens que nous soutenons l'adoption du message n° 38".

Rapport du groupe libéral-
radical

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime comme suit:

"Le groupe PLR soutient le message n°38 détaillant la réalisation des places de jeux Maggenberg et Schoenberg et en particulier le crédit de 150'000 francs.

Nous regrettons toutefois également que le projet ait pris autant de retard et qu'il ait dû être modifié et fortement réduit depuis sa mise à l'enquête en 2010 déjà. Cela dit, il nous semble important d'aller rapidement de l'avant et de réaliser cette place de jeux d'ici à cet été, afin que les enfants du quartier du Schoenberg puissent se l'approprier. Nous espérons que le site pourra ensuite se développer dans le cadre du concours 'fribourg (ou)vert'.

A titre personnel, j'aurais une réserve en ce qui concerne le choix du revêtement de la place de jeux, à savoir du gravier rond qui est déjà utilisé sur d'autres places de jeux de la ville, pour apporter un peu plus d'attractivité à cette place. En effet, mes enfants sont des utilisateurs régu-

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

liers de la sympathique place de jeux du Domino sur Pérolles qui a un gros défaut: son revêtement en gravier rond qui dégage une poussière très désagréable et qui nécessite de laver intégralement les chaussures et les pantalons des enfants et des parents même après quelques minutes de présence. Sans vouloir remettre en cause le principe du gravier, j'invite l'Edilité à ne pas négliger ce détail et à choisir un gravier qui n'émet pas ou que très peu de poussière. Figurez-vous que j'en ai même trouvé un qui est utilisé à l'école du Botzet!

Je vous ai amené deux échantillons pour vous permettre d'en juger par vous-mêmes. Je les fais circuler et je les remettrai à M. J. Bourgknecht pour ses services. Vous avez ici l'échantillon de gravier de la place du Domino et ici celui du Botzet. [M. Casazza brandit deux sachets transparents contenant du gravier]. N'hésitez pas à ouvrir les sachets et à toucher les deux types de gravier. Vous pouvez même vous essuyer sur vos pantalons pour voir l'effet que ça fait...

Par conséquent, je prie l'Edilité d'utiliser du gravier rond du type 'Botzet' pour les nouvelles places de jeux Maggenberg et Schoenberg et aussi pour remplacer le gravier de la place de jeux du Domino! Les parents vous en seront très reconnaissants!"

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime dans les termes ci-après:

"Après étude de ce message, le groupe Centre gauche-PCS se prononce de la manière suivante:

Pour commencer, nous serions tentés, en faisant référence à l'historique du dossier, à l'intense engagement citoyen en lien avec l'Agenda 21 – je pense aux personnes qui ont pris contact avec nous avant cette séance, qui nous ont écrit, qui nous ont téléphoné et qui sont clairement déçus de la non réalisation du projet Maggenberg tel qu'il avait été dessiné par l'Agenda 21 –, en pensant aux promesses, aux espoirs et aux longues attentes des habitants tant de notre ville que du Schoenberg, de dire....non pas 'Maggenberg ist da!' mais de dire

Tout ça pour ça!

Mais après étude, notre groupe est satisfait qu'enfin notre Conseil communal nous soumette un projet qui vise, autant que faire se peut, à donner aux habitantes et aux habitants du quartier du Schoenberg une modeste certes, mais tant attendue... place de jeux, comprenant des espaces ouverts multi-usages.

Notre groupe CG-PCS est très attentif aux besoins de ce quartier. Il est attentif également aux retards en la matière (places de jeux, espaces verts) dans ce quartier. Il constate que les besoins sont très grands. C'est pourquoi il demande avec la plus grande insistance que cette réalisation soit la première d'une longue série. Il accepte aussi le lien entre la demande de crédit de 100'000 francs destiné à la réalisation proprement dite de la place de jeux et la demande de 50'000 francs destinés à l'organisation en 2015 du concours 'fribourg (ou)vert'. Notre groupe a bien compris que les espaces inventoriés par ce concours le seront aux Schoenberg et que ce quartier deviendra dans le cadre de cette manifestation une vitrine pour notre ville.

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

Concernant les aspects édilitaires, le Centre gauche-PCS salue le choix de l'essence pour la réalisation des éléments de jeux: du robinier imputrescible ne nécessitant pas de traitement pour sa conservation. Par contre, il regrette vivement l'absence d'ombre près de la place de jeux, parce qu'il n'est pas besoin d'attendre le réchauffement climatique pour vivre de beaux étés ensoleillés dans ce coin de pays et notre ville. Il invite donc le Conseil communal à y faire pousser au plus vite quelques arbres d'essence indigène et pourquoi pas fruitière (cerises, pommes, prunes) pour y apporter de l'ombre et favoriser les découvertes gustatives de nos chères têtes blondes.

Financièrement, notre groupe se rend compte que 100'000 francs, c'est manifestement un montant modeste pour une place de jeux. Il a pris acte également de l'engagement du service de l'Edilité. Vu la modestie du crédit il attend bel et bien d'autres propositions de réalisation dans ce quartier. Il prend acte aussi des 20'000 francs de dons du Groupe E, provisionnés dans la rubrique 'aménagement' et qui pourront être utilisés pour l'amortissement de ce projet. Il espère aussi que, via l'Agglomération, notre ville pourra toucher les deux fois 20'000 francs de subventions pour le projet 'fribourg (ou)vert' que le Conseil communal a dans son viseur.

Chères et chers collègues, vous aurez compris que c'est à l'unanimité que le Centre gauche-PCS soutiendra le message n° 38."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) tient les propos suivants:

"L'évolution dans la démarche de l'Agenda 21, le projet traité par le groupe 'Espaces publics' qui proposait de créer un jardin socioéducatif qui répondrait aux besoins des habitants disposant d'un espace vert et convivial dans le quartier, qu'en reste-t-il? Le processus participatif est respecté, les riverains veulent depuis longtemps une place de jeux. Il s'agit d'un élément d'une étape de plusieurs aménagements futurs. L'installation d'une place de jeux quelque peu décentrée par rapport à l'ensemble du quartier du Schoenberg est un projet redimensionné, qui trouve le compromis entre les riverains et les habitants du quartier. Un lieu tranquille proche de la nature où les gens se détendent et se rencontrent, une zone de délasserment, un lieu intergénérationnel, des arbres indigènes – on vient de le citer – des coûts contrôlés en version 'light', puisque les travaux d'aménagement sont exécutés par les ouvriers de la Ville, l'achat de matériaux respectant l'environnement et respectant le développement durable, un projet donc épuré conforme à la zone et au plan de quartier multi-sites et qui correspond aux vœux de la population.

Au final, un projet 'fribourg (ou)vert' sous forme de concours dans son démarrage et vers son aboutissement en des installations paysagères artistiques et récréatives de haute qualité dans une perspective de manifestation régionale voire nationale. Le groupe démocrate-chrétien/vert libéral a lu attentivement le message du Conseil communal n°38. Il en a accepté l'entrée en matière et a voté unanimement pour accorder son soutien à la réalisation de place de jeux Maggenberg et Schoenberg. On se réjouit de cette réalisation qui est décrite en détail dans le message n°38.

Cependant, le groupe démocrate-chrétien/Vert libéral se positionne, compte tenu du cadre budgétaire imposé et du concept évolutif d'aménagement proposé par le collectif. En effet, l'aménagement du

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

Maggenberg consiste donc en plusieurs étapes et notre groupe formule trois propositions:

- 1) *Donner la priorité à l'installation de WC. L'eau courante est en effet indispensable. Ceci d'autant plus, pour une place de jeux décentrée par rapport à l'ensemble du quartier du Schoenberg, je viens de le dire.*
- 2) *Quant aux installations de la place de jeux, elles sont choisies dans un catalogue, un beau catalogue et fait référence en la matière à une entreprise, une PME intéressante. Nous saluons ce choix. Cependant, rappelez-vous que la personne qui vous parle en ce moment a déposé un postulat en 2010 déjà pour demander de penser aux seniors sur les places de jeux, pour que les adultes bénéficient également d'exercices en plein air, de surcroît dans un si beau décor, pour que les engins pour adultes ergonomiquement adaptés aux mouvements des épaules, des hanches, etc. soient installés dans un souci de santé publique. Et le savez-vous? Ces engins figurent dans ce même genre de catalogue que les engins pour enfants. Alors, serait-il possible de réaliser cela à Maggenberg? Ce serait l'occasion de répartir l'espace entre engins pour enfants et engins pour adultes, sans délaisser tout le temps les adultes. Selon le testament de Mme Habegger qui demande l'aménagement d'espaces verts pour les enfants et pour les personnes âgées. Nous garderions donc l'esprit du projet dans le but d'optimiser la gestion de l'espace conformément au règlement du quartier, tout en respectant l'aspect intergénérationnel. Osons une place de jeux plus originale que d'habitude et plus attractive.*
- 3) *Quant au concours 'fribourg (ou)vert', le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral compte en dénoncer l'organisation un peu floue. Si des contacts ont été pris, et c'est le cas puisque la somme de 50'000 francs est notée, nous aurions souhaité la description de la concrétisation du projet, le délai de réalisation et la durée d'exposition. Finalement, on peut même se poser la question pourquoi ne pas présenter la place de jeux et le concours séparément? Pourquoi ne pas transférer la somme de 50'000 francs du concours pour améliorer les installations de la place de jeux?"*

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Christophe Giller (UDC) s'exprime comme suit:

"Le groupe UDC a analysé attentivement le message n°38 concernant la réalisation de la place à Maggenberg et félicite le Conseil communal pour la sobriété du projet et son faible coût. Certes, quelques aménagements supplémentaires comme des grills ou des zones d'ombre n'auraient pas fait de mal mais nous sommes convaincus que ceux-ci viendront par la suite.

Nous soulignons également l'effort fait par la Ville en réalisant ces travaux par ses propres services, permettant non seulement de fortement diminuer cet investissement mais également de prévoir une réalisation avant cet été. Notre groupe approuvera donc cette dépense de 150'000 francs mais regrette la non-participation financière de la commune de Tavel, voisine de cette place."

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) tient les propos suivants:

"Excusez-moi de reprendre la parole encore une fois. Quand je fais part de mon étonnement, je parle en français; quand je suis fâchée, je passe à allemand.

Also, ich bin heute sehr erzürnt und zwar nicht nur über das, was uns hier vorgelegt wird, sondern über die Art mit dem grössten Quartier unserer Stadt – wie auch mit anderen Quartieren – umzugehen. Diese Art wird langsam zur Methode, die ich die 'Vogel friss oder stirb' Methode nenne. Einmal mehr haben wir einen Gemeinderat, der uns mehr als zehn Jahre, in diesem Fall 14 Jahre, warten lässt. Sobald eine Projekt-idee mit immer neuen Hürden auftaucht, die man scheinbar nicht bewältigen kann, wird ein absolut ungenügendes, schlechtes Projekt vorgelegt und dies wird sozusagen erpresserisch präsentiert – entweder akzeptiert die Bevölkerung das, sonst gibt es gar nichts. Wir haben das erlebt beim Dominogarten – Semiramis – wo es auch plötzlich hiess, aus finanziellen Gründen kann das ursprüngliche Projekt nicht gemacht werden und der ursprüngliche Auftrag nachträglich abgeschmettert wurde. Wir haben es beim 'Jardin anglais' im Altquartier erlebt, wo man auch ein absolut ungenügendes Projekt, das ein Zeichner des Bauamtes nebenbei verfasst hatte, durchboxte unter dem Vorzeichen – entweder akzeptiert ihr dies, etwas anderes gibt es nicht. Wir haben eine ähnliche Diskussion erlebt und werden noch weitere erleben bei verschiedenen Pausenplätzen der Stadt, z.B. rund um das Schulhaus Vignettaz. Hier gibt es ebenfalls nichts und der Bedarf ist genauso gross. Für das grösste Quartier der Stadt erhalten wir pro 2'500 Einwohner eine Bank mit Rückenlehne. Ich finde dieses Vorgehen unwürdig. Der Park Maggenberg war schon eine Idee als ich vor 14 Jahren die Idee einer 'Agenda 21' einreichte. Es sind 14 Jahre her seit das diskutiert wurde und wir haben heute ein wirklich absolut ungenügendes Projekt. Der Gemeinderat hat es auch noch geschafft die Frage der Fussballplätze im Schönbergquartier nicht zu lösen, obwohl konstruktive Vorschläge vorlagen diesen Bedarf an anderen Orten abzudecken. Man lässt das Quartier sich in internen Konflikten zerfleischen – und am Schluss haben wir wieder bloss eine rechteckige Fläche - ohne dass man die Chance eines Parks ergriffen hätte. Wie gesagt, ich bin sehr erzürnt und sehr enttäuscht."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend la parole en ces termes:

"Je tiens à remercier tout d'abord tous les intervenants qui ont soutenu le principe de cet aménagement et du message tel qu'il vous est proposé ce soir. J'aimerais remercier aussi toutes les personnes qui ont travaillé, qui ont œuvré pendant des années pour arriver à ce qu'on puisse vous présenter ce soir un tel projet. C'est vrai que l'on peut être déçu. Mme C. Mutter, je peux comprendre qu'on soit déçu. Nous aurions aussi espéré avoir quelque chose d'autre mais je vous rappelle que c'est le fruit d'années de discussions et le fruit aussi de discussions non évidentes. Quand j'entends M. C. Giller parler du coût très faible lié notamment au fait que les employés communaux réaliseront une part, c'est vrai mais si on comptait les heures qu'on a passées au niveau de l'administration sur ce dossier, les coûts en seraient fortement augmentés. Je crois, sans vouloir mettre en cause le principe du processus participatif, qu'il faille qu'il soit bien fait. Parfois, il y a des limites à ce processus quand certaines personnes défendent leurs intérêts personnels. Vous avez en plus des positions

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

complètement contradictoires suivant les personnes que vous rencontrez. C'est pourquoi, le Conseil communal est heureux aujourd'hui de pouvoir présenter quelque chose même si ça ne satisfait pas tout le monde même si c'est un aménagement au Maggenberg très minime mais ça permet au moins d'avoir quelque chose. C'est un début. On a entendu celles et ceux qui souhaitent des jeux pour seniors, des arbres, des bancs, des grills. Tout ça pourra être ajouté, ça été dit et promis dans le cadre des discussions. On le fera mais maintenant partons au moins avec un projet qui a obtenu l'aval de ce groupe de travail, on sait que des compléments seront apportés. Jje rappelle une dernière fois qu'il s'agit d'un dossier qui a été extrêmement difficile à gérer.

C'est vrai que le montant, Mme Peisl-Gaillet, a fortement diminué entre les 400'000 francs indiqués un certain temps dans les budgets au montant de 100'000 francs pour le Maggenberg. Mais je vous pose aussi la question: est-ce qu'un montant de 400'000 francs pour une seule place de parc, située en plus à l'extrémité d'un quartier, aurait passé la rampe du Conseil général? Je pose la question. Je n'en suis pas convaincu.

Ce qui est proposé permet de réaliser ce parc de Maggenberg et, ce qui est important, permet surtout aussi par les 50'000 francs supplémentaires de garantir au Schoenberg d'avoir prochainement d'autres places de détente dans le cadre du projet 'fribourg (ou)vert'. Je vous garantis que c'est aussi un compromis d'avoir réussi à trouver un projet double qui permet à la fois d'avoir Maggenberg, que personne ne conteste quant au principe, de le développer en place de jeux et d'avoir aussi des réflexions sur le centre, notamment du quartier du Schoenberg qui n'a pas actuellement de place de détente et de place de jeux dignes de ce nom.

Merci à C. Allenspach pour son soutien et le rappel historique qu'il a fait. Il a suivi effectivement aussi de près les travaux du groupe de travail et je le remercie en tout cas pour son soutien.

Quant au choix du gravier, je prends note de la remarque de M. R. Casazza. Il est vrai que les places de jeux aménagées actuellement par la Ville le sont avec du gravier rond, qui, comme je l'avais déjà dit lors d'une précédente séance du Conseil général, est d'ailleurs recommandé par le Bureau de prévention des accidents (ci-après: BPA). Ce gravier fait de la poussière. On avait auparavant des copeaux de bois mais on en met plus parce qu'il y avait des crottes de chats et de chiens qui s'y mélangeaient, nécessitant aussi de nettoyer les habits des enfants. Par contre, je prends note du type de gravier utilisé au Botzet. Nous examinerons pour la suite si ce type de gravier est plus adéquat ou non que le gravier gras.

A l'attention de M. P.-O. Nobs, je tiens à préciser que le projet 'fribourg (ou)vert' prioritairement va démarrer au Schoenberg, par contre l'idée est de l'étendre de l'autre côté de la ville, de l'autre côté du pont de la Poya et d'avoir d'autres espaces dans d'autres quartiers qui le compléteront. Mais on commencera par le quartier du Schoenberg, où nécessité et urgence prévalent.

Les arbres supplémentaires, pourquoi pas, mais pour l'instant ce n'était pas encore mûr d'aborder la plantation d'arbres et le type d'arbres. Nous commençons par un projet minimal qui a obtenu l'aval de tout le monde puis nous pourrions le compléter.

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

*Quant à l'installation de WC évoquée par Mme C. Thié-
mard, le Conseil communal y a renoncé pour des motifs de coûts pour
l'instant. Cela ne signifie pas qu'à terme il n'y en aura pas. Vu les circon-
stances et l'accès problématique de la parcelle, elles se révèlent pour
l'instant trop cher.*

*J'ai entendu que Mme Y. Peisl-Gaillet souhaitait présenter
un amendement. On y reviendra lors de l'examen de détail."*

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune pro-
position de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de
détail de l'arrêté.

Article premier

Examen de détail

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commis-
sion financière, présente l'amendement suivant:

*"Comme je l'ai annoncé dans mon intervention d'entrée en
matière, nous aimerions faire un amendement qui est d'ordre formel. Il vise
à clarifier en effet le texte de cet article. Si nous lisons cet article, nous
avons l'impression qu'on réalise une place de jeux au Maggenberg et au
Schoenberg, alors que nous l'avons bien compris, il s'agit pour le cas du
Schoenberg simplement du démarrage du projet 'fribourg (ou)vert'. Donc,
dans ce sens, nous proposons de compléter cet article premier ainsi:*

*'Le Conseil communal est autorisé à engager un montant
de 150'000 francs destiné à la réalisation du projet de places de jeux Mag-
genberg et au démarrage du projet 'fribourg (ou)vert' au Schoenberg."*

M. Georges Rhally, Président de la Commission de
l'Edilité, déclare que ladite Commission a pris connaissance de ce correctif
et qu'elle a donné son accord à la modification.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité,
précise que le Conseil communal se rallie à cet amendement.

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) s'exprime en ces ter-
mes:

*"Pour préciser, cet amendement n'est pas un amendement
contre le projet 'fribourg (ou)vert' qui, je le rappelle, est un projet qui va
démarrer peut-être en 2015, qui sera concrétisé comme embellissement de
la ville durant l'été 2018, avec des installations paysagères, artistiques et
récréatives dans une manifestation provisoire. Chaque aménagement
éphémère sera évalué pour savoir si on peut le pérenniser. Donc, c'est
vraiment tout du potestatif, du 'kann Formulierung', du 'on ne sait pas ce
qu'on aura vraiment au Schoenberg'.*

*Je vous invite vraiment à accepter l'amendement que je
vais vous lire après pour que le Maggenberg ait ce petit montant 'supplé-
mentaire' de 50'000 francs pour les aménagements des jeunes, des moins
jeunes, de l'ombre en vue d'améliorer ce site et pour que l'on fasse un*

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

autre message pour fribourg (ou)vert. En effet, passer de 400'000 francs à 100'000 francs pour le Maggenberg, ça donne quand même une marge de manœuvre; on pourrait très bien ne mettre que 150'000 francs sur le site de Maggenberg aujourd'hui et attribuer à 'fribourg (ou)vert', peut-être un peu mieux présenté dans un autre message, 50'000 ou 60'000 francs. D'autant plus, qu'un crédit complémentaire sera adressé au Conseil général pour la réalisation de 'fribourg (ou)vert'. Donc, on n'est pas sorti de l'auberge... Notre amendement s'intitule très simplement:

*'Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150'000 francs destiné à la réalisation du projet de **place** de jeux **du** Maggenberg'."*

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe socialiste soutient l'amendement de la Commission financière et s'oppose à l'amendement du groupe des Verts. C'est une proposition en contradiction même flagrante. On ne peut pas demander d'une part que ça avance avec les espaces récréatifs, avec les parcs et avec les places de jeux et d'autre part faire traîner le processus au Schoenberg, en empêchant ce concours des espaces (ou)verts. Ce n'est pas possible! Il faut se décider! Soit on se plaint et c'est freiné, soit on laisse enfin aller. Nous comptons bien sûr sur ces promesses fermes qui ont été faites dans les commissions que l'Edilité pourra sans problème encore ajouter quelques arbres, quelques bancs, etc. et que cela ne coûterait pratiquement rien. C'est clair, je n'ai pas voulu souligner cela lors de l'entrée en matière. C'était des promesses fermes et nous comptons dessus. Dans ce sens-là, nous soutenons l'amendement de la Commission financière."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, tient les propos suivants:

"Nous n'avons pas discuté de cet amendement puisqu'il a été présenté ce soir. Nous avons longuement discuté lors de l'examen du projet de la pertinence d'avoir ces deux axes: d'une part, le Maggenberg et d'autre part, 'fribourg (ou)vert'. Pour nous, il est ressorti qu'il était important que ces deux projets soient faits simultanément. Je pense que l'élément essentiel, c'est le fait d'avoir des espaces aménagés au sein du quartier du Schoenberg. Je dis bien au sein parce que, comme cela a été dit, le Maggenberg est en périphérie. Je pense que ces deux projets sont complémentaires. Je m'oppose donc à l'amendement des Verts."

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration suivante:

"Cet amendement n'ayant pas été présenté à la Commission, je ne peux pas m'exprimer à ce sujet."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'oppose au nom du Conseil communal à cet amendement.

"Je rappelle d'une part qu'en ce qui concerne la place de Maggenberg, des compléments pourront toujours y être ajoutés. Cela peut d'ailleurs se faire par le biais du budget de fonctionnement dans la mesure où il s'agit soit de plantation d'arbres, soit d'éléments mobiliers qui ne né-

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

cessitent pas forcément de passer par le budget d'investissement. Par contre, si on devait suivre la proposition d'amendement de Mme Y. Peisl, on perdrait effectivement une partie du projet. Je rappelle quand même que c'est un tout, que c'est une unité. Le groupe de travail a tenu qu'il y ait ces deux éléments: Maggenberg et la réflexion sur le reste du Schoenberg. Retarder encore l'étude telle qu'elle est proposée poserait aussi un problème dans la mesure où elle est faite maintenant en coordination, ou elle va être faite en coordination, avec l'Agglomération dans le cadre de ce projet modèle lié au programme de la Confédération en développement territorial durable 2014-2018 et qu'on risque de louper le train si on ne le fait pas maintenant. Je vous propose de vous opposer à cet amendement."

Vote

Opposée à l'amendement de Mme Yolande Peisl-Gaillet, au nom du groupe des Verts, d'engager un montant de 150'000 francs destiné à la réalisation du projet de place de jeux du Maggenberg, la proposition du Conseil communal, amendée sur proposition de la Commission financière, l'emporte à une majorité évidente.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 58 voix sans opposition et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 38 du 3 mars 2015;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150'000 francs destiné à la réalisation du projet de places de jeux Maggenberg et au démarrage du projet 'fribourg (ou)vert' au Schoenberg.

Séance du 31 mars 2015

Réalisation de places de jeux
Maggenberg et Schoenberg –
message no 38 (suite)

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 31 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Marc Bugnon

La collaboratrice scientifique:

Nathalie Defferrard Crausaz"

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables

M. Claude Schenker étant excusé, le rapport final sera présenté lors d'une prochaine séance.

ooo

9. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président informe que le Bureau a constaté la recevabilité de ces postulats et les a qualifiés comme tels.

"M. le Syndic, ou un autre membre du Conseil communal, souhaite-t-il se déterminer sur la recevabilité, voire déjà la détermination du Conseil communal sur la transmission de ces postulats?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond comme suit:

"En ce qui concerne ces deux postulats, le Conseil communal en accepte la transmission pour étude."

Le Président poursuit:

"Quelqu'un d'autre souhaite contester la recevabilité d'un de ces deux postulats? Tel n'est pas le cas, nous pouvons donc les traiter."

Séance du 31 mars 2015

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n°150 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 2 cosignataires demandant au Conseil communal un arrêt de bus au sommet de l'avenue Weck-Reynold

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) présente le postulat suivant:

"Ma démarche pour déposer ce postulat est la suivante: d'une volonté des habitants du quartier exprimée à plusieurs reprises lors des assemblées de l'Association des quartiers Gambach-Guintzet de ces dernières années, c'est une question récurrente. Lors de l'assemblée de l'Association de quartier du 24 novembre, les TPF étaient invités pour présenter l'entreprise en générale et c'est à cette occasion que la finalité de la demande d'obtenir un arrêt de bus vers le sommet de la colline a été énoncée. Ceci en déposant un postulat à la Ville de Fribourg pour construire l'infrastructure de l'arrêt de bus mais également en déposant dans la même période un postulat à l'Agglomération pour obtenir l'arrêt sur une seule ou deux lignes existantes, ce qui ne perturbe en rien l'horaire établi des bus et en s'assurant auprès des TPF qu'il n'y avait aucune complication à prévoir cet arrêt sur les lignes de bus, par exemple, les lignes 8 et 9 ou 8 ou 9. D'autre part, d'ici à 2023, nos autorités le savent bien, il faudra de toute façon adapter tous les arrêts de bus pour les rendre conformes à la loi sur les handicapés. En conclusion, un arrêt de bus vers le sommet de la colline de l'avenue Weck-Reynold, à l'avenue Weck-Reynold, ne crée aucun problème sur l'horaire des bus existants et ne demande pas la charge de l'Agglomération. Pour l'infrastructure à la charge de la Ville, c'est l'occasion de commencer la construction de l'aménagement de ce premier arrêt dès maintenant et d'y aller par étapes pour offrir aux usagers, aux habitants de la ville, une situation conforme aux dispositions légales qui entreront en vigueur d'ici à 2023."

Vote

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 150 de Mme Cécile Thiémard et de 2 cosignataires.

- n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël

M. Laurent Dietrich étant excusé, la décision quant à la transmission de ce postulat est reportée à la prochaine séance.

Séance du 31 mars 2015

10. Réponse aux questions n° 180 de Mme Manon Delisle (PS) relative à des filets de protection contre le suicide sur le pont de Zaehringen et n° 181 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à des mesures de prévention des suicides sur le pont de Zaehringen

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit:

"Lors de la dernière séance, Mmes les Conseillères générales M. Delisle et B. Acklin Zimmermann ont posé deux questions similaires relatives aux intentions du Conseil communal pour renforcer la prévention des suicides depuis le pont de Zaehringen, notamment par la pose d'un filet de sécurité ou de garde-fous surélevés. En préambule, le Conseil communal tient à souligner qu'il partage les préoccupations exprimées par les deux intervenantes. Ce, d'autant plus que l'école de l'Auge, ainsi que quelques maisons d'habitation, se trouvent à proximité du pont. Le Conseil communal tient également à relever un point qui lui semble particulièrement important. Lors d'un suicide, le lieu où il est produit ou le moyen utilisé, font l'objet d'une médiatisation, celle-ci exerce une certaine attractivité sur les suicidaires et les personnes fragilisées qui voient souvent le moment de passer à l'acte. Ce constat ressort de toutes les analyses et études sur le suicide. L'Office fédéral des routes, dans ses publications à propos de la prévention des suicides sur les ponts, insiste tout particulièrement sur ce point. Différents éléments caractérisent le pont de Zaehringen du fait de son lien avec l'ouverture du pont de la Poya.

Contexte de la propriété

Pour rappel, le pont de Zaehringen dépendait précédemment du réseau des routes cantonal. Consécutivement à l'ouverture du pont de la Poya, le Conseil d'Etat a décidé, par arrêté du 21 juin 2011, de déclasser en route communale le tronçon situé entre la culée nord du pont de Zaehringen et la rue de Morat à hauteur du carrefour modifié Général-Guisan. Le pont de Zaehringen fait partie de ce tronçon. Cet arrêté prévoit que les transferts entrent en vigueur dès l'ouverture du pont de la Poya et que le tronçon sera remis gratuitement et en l'état. Le pont de Zaehringen est donc depuis sa fermeture propriété de la Ville.

Etat structurel du pont

Le pont de Zaehringen est un ouvrage d'art complexe qui a été transmis en l'état. En conséquence, les autorités de la Ville ne sont actuellement pas encore à même de renseigner de manière précise sur son état de santé. En effet, le Service des ponts et chaussées a transmis les plans du pont et les rapports des précédentes investigations à la mi-décembre 2014. Suite à cette transmission, le Service du génie civil a mandaté un ingénieur à mi-janvier 2015 afin d'analyser l'état structurel actualisé du pont, de définir un programme d'entretien et de coûts, ainsi que d'analyser la possibilité d'ajouts de dispositifs, tels un ascenseur, un escalier ou des éléments anti-suicide. Le résultat de ce mandat est attendu pour la fin du mois de mai 2015.

En ce qui concerne les suicides sur le pont de Zaehringen, le Conseil communal tient premièrement à préciser qu'il n'est pas tenu au courant des suicides par la Police cantonale. Toutefois, le Service d'urbanisme et d'architecture, avait contacté la Police cantonale afin de connaître la situation de l'évolution des suicides sur le pont de Zaehringen et de savoir si des mesures devaient être intégrées dans le cadre du programme du concours prévu pour l'aménagement du quartier du Bourg.

Deuxièmement, il convient d'admettre qu'aucune mesure n'a été prise par le Canton quand bien même le pont a connu des suicides

Séance du 31 mars 2015

Réponse aux questions no 180 de Mme Manon Delisle (PS) relative à des filets de protection contre le suicide sur le pont de Zaehringen et no 181 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à des mesures de prévention des suicides sur le pont de Zaehringen (suite)

bien avant sa reprise par la Ville. D'ailleurs, à une question du 16 avril 2008 de M. le Député Jean-Daniel Wicht, à propos du pont du Gottéron qui posait notamment la question suivante: 'est-ce que des mesures de sécurité sont nécessaires pour d'autres ponts dans le canton qui auraient une situation similaire à celle du pont du Gottéron, avec des habitations à proximité?', le Conseil d'Etat a répondu au Grand Conseil qu'aucune situation similaire au pont du Gottéron n'existait sur le réseau routier cantonal. C'était le 16 juin 2008.

Troisièmement, suite au dernier cas de suicide, la Ville vient de mandater, la semaine passée ou il y a quinze jours, un ingénieur spécialisé en sécurité dans la problématique des suicides sur les ponts. Ce dernier doit, après analyses, déterminer quelles sont les meilleures mesures à prendre en fonction de la situation. Le résultat de cette étude est également attendu pour la fin du mois de mai 2015 et elle sera coordonnée avec celle de l'ingénieur-civil afin de déterminer leurs conformités avec l'état structurel du pont. En ce qui concerne les mesures anti-suicide, on en trouve différentes afin de dissuader les suicides sur les ponts. Elles vont de la pose de filets, de garde-corps, de bandes d'appel à des affichages d'ordre plus psychologique, par exemple dessin d'enfant en voyant le suicidaire à une période souvent plus heureuse de sa vie et remettant en question son geste.

La position du Conseil communal, aujourd'hui, est donc la suivante: dans l'attente du résultat des études mandatées, il présente cette première analyse de la situation. Sur la base des rapports publiés par l'Office fédéral des routes en juillet 2006 et en avril 2014, il ressort que le pont de Zaehringen est considéré comme un hot spot, c'est-à-dire que le nombre de suicides annuel est supérieur à 0,5 sur une période de dix ans. Ainsi, entre 1990 et 2004, le nombre de suicides annuel était de 0,73 et de 0,8 entre 2001 et 2010. Ce qui donne une moyenne de 0,76 entre 1990 et 2010. Entre 2001 et 2010, huit suicides ont été répertoriés sur le pont de Zaehringen. En comparaison, toujours entre 2001 et 2010, le pont de Grandfey a connu quinze suicides, soit 1,5 par an et celui du Gottéron, cinq, soit 0,5 par an. En matière de sécurité, il est évident que tout doit être entrepris pour dissuader les suicidaires et surtout pour protéger les tiers des risques encourus lors d'un suicide. Le pont de Zaehringen surplombe une place de jeux, une route, un cheminement piétonnier et des parcelles privées. Il est également situé à proximité de l'école de l'Auge. Le danger pour autrui que représentent les personnes se jetant dans le vide est donc patent. Fort de ces constatations, sous réserve évidemment du résultat des études en cours, tout porte à croire que des mesures sont nécessaires aussi bien au niveau de la prévention en matière de suicide que de la protection des personnes et des biens situés en dessous du pont. En outre, il convient de mentionner que les participants au concours sur l'aménagement du quartier du Bourg devront également réfléchir à cette problématique en intégrant dans leur projet des mesures sécuritaires.

En conclusion, le Conseil communal va tout entreprendre pour non seulement éviter de nouveaux cas de suicides mais également pour protéger l'environnement du pont de Zaehringen. A cet effet, les analyses en cours sont inévitables afin de connaître précisément les mesures préconisées par les experts. A l'issue de ces analyses on pourra examiner de manière concrète les mesures qui pourraient être mises en place."

Mme Manon Delisle (PS) tient les propos suivants:

"Je souhaite dire au Conseil communal à quel point je suis soulagée de la réponse donnée. L'article de 'La Liberté' du 25 février der-

Séance du 31 mars 2015

Réponse aux questions no 180 de Mme Manon Delisle (PS) relative à des filets de protection contre le suicide sur le pont de Zaehringen et no 181 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à des mesures de prévention des suicides sur le pont de Zaehringen (suite)

nier laissait présager une toute autre réponse et je dois dire que je suis très satisfaite que la Ville prenne ses responsabilités et qu'elle ait déjà lancé des études. C'est donc vraiment un très bon signe. Je suis contente que l'on puisse préserver la vie des jeunes qui, peut-être, n'auraient pas sauté une deuxième fois – c'est ce que disent les études – et que nous puissions protéger probablement les riverains, les écoliers, les conducteurs de bus et tous ceux qui passent par là. Mme B. Acklin Zimmermann et moi-même avons préparé un postulat pour étudier des solutions de protection. L'idée étant, vu les réponses données aujourd'hui et surtout pour éviter des rédactions de rapports sur postulats, de vous demander s'il est possible de mettre les rapports des ingénieurs, qui paraîtront fin mai ou en juin 2015, à disposition, je dirais en compensation d'un postulat que nous ne déposons pas."

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) prend la parole en ces termes:

"Je ne répète pas ce que ma collègue a déjà dit. Je remercie le Conseil communal de sa réponse très vaste et de son effort de prendre prochainement des mesures contre le suicide depuis le pont de Zaehringen. Effectivement, on peut être curieux de connaître le résultat de cette étude, attendue en mai prochain.

Néanmoins je prie instamment le Conseil Communal d'agir vite et de la façon la moins bureaucratique.

Denn die gegenwärtige Situation – im ersten Quartal 2015 3 Suizidote von der Zähringerbrücke – diese Situation erfordert sehr ein rasches Vorgehen, ein rasches Handeln.

Wir können es nicht verantworten, das Ganze auf die lange Bank zu schieben und zu riskieren, dass beim nächsten Suizid von der Zähringerbrücke noch andere Personen Schaden nehmen, beispielsweise wurde gesagt, die Schüler/Innen der Auschule, Chauffeure oder Anwohner des Auquartiers.

Ich bitte Sie also da vorwärts zu machen, proaktiv zu reagieren."

ooo

11. Divers

Le Président s'exprime en ces termes:

"Pour moi, l'instant est très solennel, puisque j'ouvre le tout dernier point de mon existence, d'un ordre du jour du Conseil général, le point 11, les 'Divers' de cette dernière séance du Conseil général sous ma présidence. Nous avons quelques postulats et quelques questions et je terminerai par une brève allocution présidentielle."

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n°159 de M. Mario Parpan (Verts), de Mme Andrea Burgener Woefray (PS), de M. Raphaël Casazza (PLR) et de Mme Marine Jordan

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

(PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de l'attribution de la responsabilité du personnel de conciergerie des écoles à la Direction des Ecoles

M. Mario Parpan (Verts) présente le postulat suivant:

"Le règlement concernant les concierges des écoles de la ville soumet les concierges aux trois Directions de l'Edilité, des Ecoles et des Sports. Des entretiens avec des concierges, des responsables d'établissement et des professeurs, montrent qu'en réalité c'est l'Edilité qui a la responsabilité des concierges. Cette solution ne donne pas entièrement satisfaction.

Les concierges ont un rôle important dans la vie de l'école: aussi bien pour les responsables d'établissement que pour les professeurs et les élèves. Pour une bonne coopération, il faut que le concierge comprenne son métier, comme un service au bénéfice de la communauté scolaire, non exclusivement pour le bâtiment de l'école. Une sensibilité pédagogique est aussi indispensable que le savoir-faire technique.

Basé sur ces réflexions – et en prenant aussi en considération le nouveau rôle des responsables d'établissement prévu par la nouvelle loi scolaire –, ce postulat demande au Conseil communal d'examiner de transférer la responsabilité de l'engagement et du suivi du personnel des concierges à la Direction des Ecoles pour faciliter la coordination de tous les intervenants dans un bâtiment scolaire et pour favoriser la sensibilité pédagogique des concierges."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Le Président précise à l'attention du plénum la procédure suivante:

"On vient de m'interpeller à propos des questions posées hier soir. J'aimerais quand même préciser que la procédure veut que la réponse à une question est donnée lors de la prochaine séance. Je sais qu'il faut un effort d'abstraction mais aujourd'hui nous ne sommes pas la prochaine séance par rapport à hier, nous sommes dans la continuité de la séance d'hier. Une réponse donnée aujourd'hui à une question posée hier correspond à une réponse donnée séance tenante. Par contre, la réponse peut quand même être donnée lors de notre prochaine séance. J'en ai terminé avec cette précision."

- n°160 de Mme Valérie Rück (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés

Mme Valérie Rück (DC/VL) présente le postulat suivant:

"Suite au postulat n° 104 de M. Daniel Gander demandant l'assainissement de la parcelle à l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie et suite au fait que le propriétaire a assaini la parcelle en détruisant tous les jardins familiaux existants, je demande à la Ville d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles un terrain pour la création de nouveaux jardins familiaux réglementés, comme

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

c'est le cas dans d'autres quartiers (secteurs Bertigny, Torry, Stadtberg et la Faye).

Je tiens à souligner que le quartier de Pérolles s'agrandit de jour en jour et, en même temps que les immeubles se construisent, les zones vertes tendent à disparaître tout aussi rapidement."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n°161 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de M. Andreas Burri (Verts), ainsi que de 47 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route de Bourguillon et de la route du Lac-Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille"

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) présente le postulat suivant:

"Pour accéder à pied à l'arrêt du bus 'Eléonore-Niquille' (venant du carrefour route de Bourguillon/route du Lac-Noir, respectivement du chemin de la chapelle), il n'existe actuellement pas de trottoir. Les piétons/piétonnes sont obligés de marcher environ 50 mètres directement à côté de la route cantonale à forte fréquentation ou sur un talus adjacent. L'arrêt de bus 'E. Niquille' est le plus proche pour les utilisateurs du parking d'échange (P+Bus) à Bourguillon et pour les habitant-e-s du chemin de la chapelle. La situation actuelle demande une amélioration de la sécurité en faveur des piéton-ne-s en vue de la prévention d'accidents. La Conseil communal est prié d'étudier un projet de réalisation de la construction d'un trottoir (analogue du trottoir existant entre la rue Eléonore-Niquille et l'arrêt du bus)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n°162 de M. Jean-Noël Gex (PLR), de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Eva Heimgärtner (CG-PCS), de M. Hans Werhonig (UDC) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL) demandant au Conseil communal une étude pour l'aménagement de la Planche-Supérieure

M. Jean-Noël Gex (PLR) présente le postulat suivant:

"Suite à la décision du Conseil communal de généraliser la réglementation du stationnement payant dans toutes les zones de stationnement du quartier de la Neuveville, nous demandons à la Commune d'élaborer un concept de réaménagement et de remise en état de la Planche-Supérieure, conformément à l'engagement de ses services.

En effet, lors de la mise en zone 30 du quartier, l'introduction de la vignette 'habitant', le compromis zones de stationnement réglementées par disque avait été accepté par les habitants qui renonçaient ainsi au réaménagement de la Planche-Supérieure. En rompant l'accord tacite, la Commune doit maintenant s'engager pour la remise en valeur de cette place unique."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n°186 de M. Martin Kuhn (PS) relative au règlement de crèches

M. Martin Kuhn (PS) fait la déclaration ci-après:

"Selon certaines informations, un nouveau règlement pour l'inscription des enfants en crèche est en cours d'élaboration. Est-ce que c'est le cas? A quelle date ce règlement devrait être mis en vigueur?"

Est-ce qu'il limite l'inscription en crèche pour certains parents? Tels que, par exemple, les étudiants, les chômeurs, les parents dont un des parents ne travaille pas, les demandeurs d'asile et les familles en situation de conflit... A quel point l'inscription serait limitée pour ces catégories de parents? Est-ce que ce règlement sera soumis au Conseil général pour approbation?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 187 de M. Marc-David Henninger (PS) relative au subventionnement des crèches, en particulier celle de l'HFR

M. Marc-David Henninger (PS) s'exprime comme suit:

"Je vais également poser une question relative à un sujet proche de celui abordé par M. M. Kuhn, à savoir les crèches, et plus spécifiquement celle de l'HFR. L'évolution de la situation de la crèche de l'HFR est plus que jamais d'actualité.

Antwort: ja, das Spitalnetz HFR hat seinen Wunsch wiederholt die Krippe auszulagern und zu privatisieren. Die Krippe dient den Angestellten, die häufig auch in der Stadt Freiburg wohnen, ihre Kinder während der Arbeit betreuen zu lassen. Ihr Entschluss die Krippe zu privatisieren gefällt aber weder den Angestellten, weder dem Krippenpersonal noch der sozialdemokratischen Partei.

En effet, cette crèche d'entreprise a fourni aux parents des conditions particulières, adaptées au travail hospitalier: Les employés de l'hôpital travaillent souvent dans des horaires irréguliers, qui changent d'une semaine à l'autre.

Cette crèche offrait donc, avec les accueils extrascolaires, une des rares possibilités de placer les enfants de manière flexible, ce qui est un grand atout aussi pour les employés du HFR, qui vivent en ville de Fribourg.

Une enquête de satisfaction auprès du personnel de l'HFR a été menée à la fin de l'année passée. Les résultats ont été communiqués aujourd'hui. Il ne faut pas, dans ce contexte, discuter de la qualité de l'offre mais il faut constater que l'offre en accueil pour les enfants durant les heures de travail est insuffisante. Seul 21% du personnel est satisfait, ce qui fait en comparaison avec 39 autres hôpitaux suisses une satisfaction inférieure de 12% à la moyenne. Le groupe socialiste au Conseil général défend une offre d'accueil pour les enfants qui doit satisfaire les besoins des habitants de Fribourg et nous défendons également une crèche mensualisée qui soit intégrée dans les structures du HFR.

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

Les questions qui en découlent et qui touchent la Ville de Fribourg sont les suivantes:

1. *Est-ce que le Conseil communal de Fribourg reconnaît le statut exceptionnel de la crèche de l'hôpital cantonal, qui offre des places flexibles, adaptées aux horaires variables du personnel?*
2. *La Commune de Fribourg est-elle disposée à conclure une convention avec le HFR afin de subventionner un nombre défini de places correspondant aux besoins des parents domiciliés en ville de Fribourg et qui travaillent à l'HFR?*
3. *De quelle manière la Commune aide les parents domiciliés en ville de Fribourg, qui travaillent selon un horaire flexible et qui ne trouvent pas de solution adaptée à leurs besoins dans une crèche de la ville?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Institutions et Assurances sociales, répond en ces termes:

"Comme M. Henninger et Mme Burgener Woeffray ont eu la gentillesse de me communiquer leur question la semaine passée, j'ai donc pu rédiger la réponse que je vais vous donner, même si notre Président doit brûler d'envie de dire son discours..."

Le Président déclare: *"Détrompez-vous, je brûle de vous entendre au contraire".*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Institutions et Assurances sociales, reprend en ces termes:

- "1. *Est-ce que le Conseil communal de Fribourg reconnaît le statut exceptionnel de la crèche de l'hôpital cantonal, qui offre des places flexibles, adaptées aux horaires variables du personnel?*
 - *De manière générale, les Communes n'ont pas à se prononcer ou même à reconnaître un statut exceptionnel en faveur d'une crèche. En effet, les communes sont libres de soutenir les structures d'accueil de leur choix, en fonction des besoins de la population (Loi cantonale LStE, art. 6, al. 4).*

Pour ce faire, elles (les communes) créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faïtières...
 - *La Commune reconnaît volontiers l'utilité de cette crèche, notamment pour les besoins spécifiques du personnel de l'HFR et regrette profondément le processus de désengagement financier de l'Hôpital, aussi bien vis-à-vis de la crèche que des usagers.*
2. *Est-ce que la Commune de Fribourg est disposée à conclure une convention avec l'HFR afin de subventionner un nombre défini de places correspondant aux besoins des parents domiciliés en ville de Fribourg et qui travaillent à l'HFR?*
 - *Le Conseil communal n'a pas signé de convention avec la crèche de l'HFR, étant donné que celle-ci est sise sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne et qu'il s'agit d'une crèche*

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

privée d'entreprise. En effet, l'HFR a spécialement créé cette crèche pour l'usage exclusif de son personnel, sans jamais solliciter jusque-là l'avis, ni le soutien financier des communes environnantes. La spécificité de cette crèche permet à l'HFR d'invoquer les possibilités de placements extrafamiliaux en tant que prestation sociale généreuse à l'intention de son personnel.

- *La Commune doit faire face à ses obligations dans ce domaine. A la suite des résultats de l'enquête effectuée en 2012 avec, à ce moment-là, 199 places/année à disposition, il a été constaté un manque d'environ 74 places/année pour le secteur crèche. A fin 2015, la Ville devrait disposer (sous réserve de ses possibilités financières) de 279 places/année, soit une augmentation de 80 places (Arche des enfants 28 pl. / Mosaïque 24 pl. / Chenille 16 pl. / Pérollino 12 pl.). A signaler également qu'en 2016, la Ville prévoit de soutenir 12 places/année supplémentaires en faveur de la crèche Pérollino, soit au total 92 places/année supplémentaires depuis 2012.*
- *La Ville devra également prochainement effectuer une nouvelle enquête sur les besoins de sa population en ce qui concerne l'accueil extrafamilial. En fonction des résultats, elle devra éventuellement envisager un programme de développement de ce secteur.*
- *La Commune n'a eu de cesse de soutenir et de développer les possibilités d'accueil pour sa population. Durant ces prochaines années et en fonction des résultats des différentes enquêtes, la Commune souhaite continuer cet effort et, dans cette perspective, pourrait envisager la possibilité de conclure une convention avec la crèche de l'HFR.*

3. *De quelle manière la Commune aide les parents, domiciliés en ville de Fribourg, qui travaillent selon un horaire flexible et qui ne trouvent pas de solutions adaptées à leurs besoins dans une crèche de la ville?*

- *La gestion des placements selon un horaire 'flexible' n'est pas aisée pour les parents et encore moins pour les crèches. En ce qui concerne les placements préscolaires, une solution consiste à faire appel à l'association d'accueil familial de jour. Elle est la seule à pouvoir gérer ces demandes, dans certaines limites et selon les disponibilités des assistantes parentales.*
- *Actuellement et de manière générale, aucune crèche n'est en mesure de pouvoir accueillir le placement d'enfants sur la base d'un horaire modulable à souhait. En effet, les coûts engendrés pour une telle organisation sont nettement supérieurs à tous ceux des autres crèches, car une telle exigence complique énormément la gestion des crèches (places disponibles, personnel d'encadrement, changements de jours de garde, etc.).*
- *Il est à relever que la gestion des inscriptions et l'attribution d'une place d'accueil dans les crèches sont de la seule compétence des institutions. En effet, elles sont organisées en association ou fondation et la Ville n'interfère pas dans cette gestion. Il s'agit d'un domaine particulier que seuls des professionnels du milieu de l'accueil préscolaire sont en mesure*

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

de gérer. Le service des IAS peut diriger les parents vers les divers organismes en mesure d'accueillir leurs enfants, de leur suggérer les démarches ou les contacts à effectuer, de consulter le site Internet de la Commune pour l'obtention d'adresses ou de liens.

- *La mise en place d'une liste centralisée des demandes, dès cet automne, permettra également de mieux connaître et de mieux cibler les besoins de la population dans ce domaine.*
- *Dans le domaine de l'accueil extrascolaire (AES), il a été admis de réserver un certain nombre de places par accueil pour les parents exerçant une activité avec des horaires irréguliers. Les familles doivent alors apporter un plan de travail au minimum deux semaines à l'avance. Malgré ces complications, la Ville souhaite, pour le moment, maintenir cette option."*

M. Marc-David Henninger (PS) remercie la Directrice des Institutions et Assurances sociales pour sa réponse complète:

"La crèche de l'HFR ne serait pas la première crèche en dehors de la commune de Fribourg à signer une convention avec la Ville de Fribourg. A quelle date pouvons-nous attendre les résultats de cette enquête?"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Institutions et Assurances sociales, répond que, selon la loi, elle a lieu tous les quatre ans; donc ce sera en 2016.

M. Marc-David Henninger se déclare satisfait.

- n°188 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative à l'usage des pesticides et herbicides par la Commune

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

"Au début du mois de mars 2015, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) par l'intermédiaire de l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (Iarc) publiait une étude sur la dangerosité de certains herbicides et pesticides.

Dans son étude, cet institut arrivait aux conclusions suivantes. Sont considérés comme cancérigènes probables chez l'homme:

- *L'herbicide glyphosate (qui compose le Roundup), mais aussi deux insecticides, le malathion et le diazinon.*

Sont considérés comme cancérigènes possibles chez l'homme:

- *Les insecticides tetrachlorvinphos et parathion.*

D'où mes questions, dans la mesure où le rapport de gestion 2013 se contente à sa page 167 d'une phrase laconique: 'le but recherché est de réduire au strict minimum l'emploi de produits chimiques nocifs pour les collaborateurs et l'environnement'.

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

Questions:

1. *Notre Commune utilise-t-elle l'un ou plusieurs des produits cités par l'OMS, y compris des génériques?*
2. *Si oui, que fait le Conseil communal pour protéger la santé des personnes qui manipulent ces produits?*
3. *Le Conseil communal pense-t-il interdire l'utilisation de ces produits pour protéger tant les collaborateurs, que la population et l'environnement en général?*
4. *Le Conseil communal envisage-t-il de rejoindre les villes sans pesticides? En France, environ 600 communes ont accepté la charte 'ville sans pesticides' et j'ai lu, très heureusement, qu'en mars 2015, le jardin botanique de Genève – le plus grand jardin botanique de Suisse romande à ma connaissance - devenait le premier jardin botanique sans pesticides, et ce, sans engager de jardiniers supplémentaires et sans rallonge budgétaire."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, formule la réponse suivante:

"Le texte de la question nous étant arrivé hier, je peux vous donner d'ores et déjà un certain nombre de renseignements.

Le malathion, le diazinon, le parathion et tetrachlorvinphos sont des matières actives qui sont interdites en fait déjà depuis quelques années. Le Service des parcs et promenades n'utilise plus de produits comprenant ces matières actives. Par contre, les Parcs et Promenades travaillent actuellement avec des auxiliaires pour combattre les insectes ravageurs dans nos cultures. Les insecticides utilisés sont des produits biologiques, compatibles avec l'utilisation des auxiliaires et ils ne sont appliqués qu'aux endroits attestés par les ravageurs nuisibles. La lutte contre les maladies est par contre nettement plus difficile sans l'utilisation de fongicides; ce sont surtout des mesures de culture qui diminuent sensiblement les maladies cryptogamiques et de ce fait qui permettent d'utiliser nettement moins de produits phytosanitaires. Le personnel des serres effectuant des traitements sur les cultures est équipé avec un masque à ventilation assisté Jupiter équipé de filtre AP avec charbon actif, ainsi que des vêtements spéciaux de protection chimique étanches aux pulvérisations. Ce matériel nous est fourni par le Service de prévention des accidents dans l'agriculture. Le glyphosate est utilisé uniquement pour traiter les surfaces de terres végétales afin d'éliminer les mauvaises herbes avant des plantations persistantes et pour la lutte contre certaines plantes invasives, notamment la renouée du Japon. Ces surfaces permettent la dégradation du produit avec les micro-organismes contenus dans la terre. Par contre, depuis plusieurs années, il n'y a plus de traitement avec ce produit de surfaces en dur, routes ou chemins. En ce qui concerne l'avenir, nous allons évidemment continuer cette politique visant à réduire au strict minimum l'emploi de produits chimiques nocifs. Nous allons aussi, suite à la question qui a été déposée, examiner si nous correspondons ou non aux critères de cette charte des villes sans pesticides, voir quelles démarches nous devrions entreprendre pour y répondre totalement et voir si une adhésion à cette charte est envisageable ou pas."

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) est partiellement satisfait.

"J'ai quand même entendu et je sais que, ma foi, c'est assez facile d'usage et très efficace mais qu'on utilise encore notamment du glyphosate ou roundup. Je rappelle que l'OMS vient de le classer en mars 2015 comme cancérigène probable chez l'homme et qu'il faudra trouver une solution pour le remplacer."

- n°189 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative aux bancs à disposition de la population, et plus particulièrement des aînés et des personnes à mobilité réduite

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

"Voici la question relative aux bans qui ont disparu notamment de la Basse Ville et de la route de la Neuveville à la suite des travaux en lien avec les mesures d'accompagnement:

1. *Le Conseil communal est-il conscient que les arrêts de bus, notamment en Basse-Ville sont, depuis les derniers travaux en lien avec les mesures d'accompagnement Poya, en grande partie dépourvus de bancs?*
2. *Si oui, le Conseil communal entend-il y remédier dans un court délai?*
3. *Adaptation des arrêts de bus en lien avec l'introduction de la L/HAND, entrée en vigueur en 2014 et avec un délai transitoire d'application à 2023.*

Cadre légal

Conformément à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), les transports publics (TP) doivent être accessibles pour les voyageurs en situation de handicap ou pour les seniors à mobilité réduite. Cela signifie que d'ici à 2023, les transports publics doivent être accessibles autant pour les personnes en chaises roulantes, les aveugles ou les malvoyants, les sourds ou les malentendants que pour le nombre toujours croissant des personnes à mobilité réduite en raison de l'âge.

Le rapport réalisé en 2012 par l'Agglomération intitulé ' Mise en conformité des arrêts de bus (LHand)' est riche d'enseignement.

Ce rapport inventorie de manière très précise les arrêts de bus et notamment ceux situés sur notre commune et les trie selon des critères tels que largeur du quai, hauteur du quai, présence d'un abri, d'un banc, etc. Or, un rapide survol de ce rapport permet de constater que notre ville est encore loin de respecter ces dispositions légales.

D'où mes questions complémentaires:

4. *Le Conseil communal est-il conscient ces obligations légales (LHAND)?*

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

5. *Si oui, le Conseil communal a-t-il commencé les travaux nécessaires pour respecter cette obligation légale?*
6. *Le Conseil communal, dans la mesure où le rapport de l'Agglomération fournit un inventaire précis, a-t-il chiffré le montant minimal pour réaliser l'ensemble des travaux de mise en conformité de nos arrêts de bus? Cela pourrait intéresser le Conseil général de connaître les montants à engager."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

C. ALLOCUTION DE FIN D'ANNEE PRESIDENTIELLE

Le Président prononce le discours de fin d'année présidentielle ci-après:

Mon intervention durera moins de cinq minutes.

Cinq minutes, c'est à peine le temps nécessaire à l'élection d'une Présidente socialiste.

Mais cinq minutes, c'est le dixième du temps nécessaire à l'élection d'un Vice-Président UDC.

Cinq minutes, c'est aussi le quart de ce qu'il faut à un Conseiller général libéral-radical pour plaider la cause d'une extension du congé paternel...

Laissez-moi d'abord vous dire à quel point je suis heureux que durant ces douze derniers mois, dans cette salle du Conseil général, il ne se soit produit aucun débordement, aucune rixe, aucune agression, aucun usage d'arme ou d'engin pyrotechnique non plus. Je n'ai même pas eu à intervenir pour faire cesser des injures, des menaces ou des imprécations, ou à faire protéger le Syndic par les forces de l'ordre. Tous les parlements du monde ne peuvent en dire autant; pensons un instant à nos collègues coréens ou ukrainiens. Merci donc à tous pour la courtoisie dont vous avez su faire preuve en toute circonstance.

Je vis dans cette ville depuis cinquante ans déjà, à quelques jours près d'ailleurs. Et pourtant, l'exercice de ce mandat présidentiel m'a permis de rencontrer d'innombrables nouvelles personnes et de participer à des manifestations qui m'étaient à peu près inconnues. De nouveaux amis, de nouvelles expériences: que peut-on souhaiter de plus au terme de l'exercice d'un mandat politique?

En réalité, ma mission n'est pas encore tout à fait accomplie, puisque mon mandat se terminera officiellement le 8 mai 2015. Vous l'aurez sans doute noté, ce sera 70 ans, jour pour jour, après la fin de la capitulation du Troisième Reich. Un jour de liesse pour l'humanité tout entière et aussi un jour de joie – personnelle cette fois – pour moi.

Toute ma reconnaissance va à la Collaboratrice scientifique, mais néanmoins Secrétaire du Conseil général, Mme Nathalie Defferard Crausaz, pour toute sa compétence, sa minutie et sa disponibilité. Elle fut d'une aide indispensable au bon déroulement des travaux du Conseil général, de son Bureau et des Commissions. Merci aussi à Mmes Nathalie

Séance du 31 mars 2015

Divers (suite)

Marvardi et Ingrid Buntschu, collaboratrices si efficaces du Secrétariat du Conseil général.

Un grand merci à tous les membres du Bureau, toutes fonctions confondues: il fut si agréable de travailler avec vous tous. Une mention spéciale va à M. François Miche, sur qui on peut toujours compter, compter! (Rires). On a même créé pour lui la fonction de scrutateur-chef, fonction qui n'existe pourtant ni dans la loi sur les communes, ni dans son règlement, ni dans le règlement du Conseil général. N'empêche que M. F. Miche est le scrutateur-chef du Conseil général de la Ville de Fribourg.

Un merci tout particulier à ma Vice-Présidente. Affûtée sur le plan juridique, calme, sereine et positive – un peu mon contraire -, elle a toujours été de bon conseil. Bon courage, Mme la Présidente élue, pour cette année qui s'annonce comme le pinacle de votre parcours parlementaire en ville de Fribourg.

Ma gratitude va aussi au Conseil communal, et à son Syndic, avec qui la collaboration est très positive et permet d'obtenir par exemple les beaux résultats que nous avons pu récolter hier soir. L'Exécutif communal, je le souligne, a aussi eu à cœur pendant cette dernière année, au mois de novembre en particulier, d'alléger substantiellement la charge de travail du législatif et cela, nous ne l'oublierons jamais.

A vous tous, chers collègues et chers amis, je souhaite une excellente dernière année de législature et aux meilleurs d'entre nous, je souhaite une belle et fructueuse campagne électorale.

Vive la Ville de Fribourg! Et vive son Conseil général!

(Applaudissements).

La séance est levée à 22.26 heures.

Fribourg, le 4 mai 2015
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Marc BUGNON

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI